



FARINE
FIVE ROSES



OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

Rapport annuel
2019

PRODUCTION

Coordination de la rédaction

Luc Doray

Collaboration

Hadrien Chénier-Marais

Anik Pouliot

Geneviève Robitaille

Révision

Lizon Levesque

Geneviève Robitaille

Traduction

Joanne Gibbs

Photographies

Josée Lecompte

Frédéric Tougas

Sylvie Trépanier

Conception graphique

Elisabeth Doyon

Dépôt légal - Bibliothèque et archives nationales du Québec, 2020

Dépôt légal - Bibliothèque et archives, Canada 2020

ISBN 978-2-924750-71-1 (imprimé)

ISBN 978-2-924750-72-8 (PDF)

Version électronique disponible en ligne : ocpm.qc.ca

English paper version available upon request

English PDF available online



OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

Madame Cathy Wong
Présidente du conseil municipal
Ville de Montréal
Montréal (Québec)

Madame la présidente,

Conformément à la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., c. C-11.4), j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel 2019 de l'Office de consultation publique de Montréal.

Le présent rapport rend compte des activités de l'Office pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

Je vous prie d'agréer, Madame la présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente de l'Office de consultation publique de Montréal,



Dominique Ollivier
Le 1^{er} mai 2020



Merci!

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tient à remercier tous ses collaborateurs pour leur contribution à la promotion des activités de l'Office en 2019.

L'OCPM profite également de l'occasion pour remercier les groupes, organismes, citoyens, fonctionnaires et promoteurs qui ont participé aux diverses consultations publiques.

Les séances de consultation publique tenues par l'Office ont connu un franc succès grâce à l'engagement de tous les employés, professionnels, cadres et élus des arrondissements et des services centraux qui ont apporté leur aide et expertise pour assister les citoyens et les commissaires dans la compréhension des projets et des enjeux.

Sans la bonne volonté de tous, les consultations publiques de l'OCPM n'auraient pas atteint leur objectif premier de transmettre l'information et les données pertinentes sur les divers projets aux Montréalaises et aux Montréalais, en vue de recueillir leurs opinions et leurs commentaires.

Table des matières

Message de la présidente	8
Mission et mandat	11
Activités	14
Communications	24
Rayonnement	30
Budget	34
Annexe I	38
Notes biographiques de la présidente et des commissaires en 2019	
Annexe II	58
Extraits de la Charte de la Ville de Montréal	
Annexe III	62
Organisation, pratiques et code de déontologie	
Annexe IV	67
Liste des employés et collaborateurs en 2019	

Message de la présidente

C'est devenu une tradition depuis quelques années d'amorcer le rapport annuel de l'Office sur des constats qui témoignent du désir croissant de participation de la population montréalaise, avec comme réponse à apporter à ce désir, des mécanismes qui permettent de recevoir toujours davantage de contributions. 2019 ne fera pas exception à cette règle.

En 2015, nous avons identifié trois défis à relever : la diversification et l'accroissement de la participation; l'appropriation des outils et des méthodes numériques ainsi que leur intégration dans nos processus; la nécessité de faire des mécanismes de rétroaction une partie intrinsèque du processus de consultation. Au moment d'entamer une nouvelle décennie, l'Office peut fièrement dire mission accomplie sur deux de nos trois objectifs.

En effet, à travers la douzaine de mandats que nous avons entrepris, menés ou terminés en 2019, c'est plus de 22 000 participations qui auront été comptabilisées pour s'informer sur un sujet ou pour exprimer une opinion. Il s'agit de la seconde année consécutive où nous atteignons de tels chiffres de participation, un phénomène que nous interprétons comme un indicateur d'un changement profond de culture participative.

Un bel équilibre dans nos méthodes

Depuis les balbutiements du développement de nouvelles technologies associées à l'engagement citoyen jusqu'à leur utilisation de plus en plus massive, il a importé à l'Office de mener une réflexion sur les conditions d'un dialogue citoyen authentique, fructueux et utile à la décision publique en utilisant le numérique. Les expérimentations des dernières années nous ont permis de redynamiser de nombreux dispositifs de participation, tout en évitant de créer de nouvelles formes de fractures et d'exclusions.

Nos recherches sur la participation sans exclusion, qui nous ont amené à développer de nouvelles façons de mettre l'intelligence collective au travail, portent également fruit en créant des outils (jeux de rôle, prototypage, mises en situation, etc.) qui rendent l'engagement citoyen moins intimidant par des exercices de délibération collective, tantôt ludiques, tantôt créatifs, mais toujours éclairants pour saisir les enjeux et mener à une prise de décision. Ces éléments contribuent à créer des environnements participatifs qui interpellent plusieurs segments de la population qui traditionnellement participent moins.

Forts de ces expériences, nous estimons avoir atteint un équilibre intéressant entre les activités en présentiel et en virtuel. Le présentiel, qui s'incarne par des ateliers, colloques, portes ouvertes, séances d'information et d'audition des opinions, demeure encore le grand garant de l'intégrité du processus, car rien ne saurait remplacer la

qualité des informations recueillies lors de ces interactions. Mais, le recours aux méthodes virtuelles (questionnaires, plateformes, visualisation 3D, etc.) a permis de lever la plupart des obstacles matériels et temporels à la participation.

Loin d'être en concurrence, nous notons que ces deux modes se nourrissent mutuellement pour aider à participer plus et à participer mieux. Combinés, ils facilitent l'accès d'un public plus large, qui n'a pas toujours le temps ou l'envie de se rendre aux assemblées publiques, tout en conservant le cadre de débat prévisible et constructif qui assure des contributions éclairées.

Des mécanismes de suivi qui tardent à venir

Bien que nous le réclamions depuis plus d'une décennie, la question des suivis se pose de façon de plus en plus accrue depuis deux ans. Des 10 mandats terminés en 2018 et 2019, un seul a fait l'objet d'une réponse officielle aux recommandations de l'Office. Il est vraiment paradoxal de constater qu'au moment où l'enjeu n'est plus ni la représentativité de la participation, ni la compétence des participants ni la prise en compte des opinions exprimées; ce sont les processus qui mènent à la prise finale de décision qui deviennent de plus en plus opaques.

Sans un effort de transparence pour justifier les décisions prises, la participation ne peut réellement devenir un levier de transformation de l'action publique. Sans rétroaction, la consultation publique est un exercice démocratique sympathique, mais sans impact réel sur les enjeux.

Le principal frein à la participation a toujours été l'impression que ça ne servait à rien, que les décisions étaient déjà prises et que les principaux intéressés ne souhaitaient pas être influencés. En faisant le bilan des interpellations que l'Office reçoit, on se rend compte que la population ne se contente plus de participer et d'attendre de lire nos rapports. Pour retrouver la confiance en leurs instances démocratiques, les gens veulent savoir ce qu'il est advenu de leurs prises de position et des recommandations qui en ont découlé. Il ne suffit plus d'affirmer qu'on veut construire la ville de demain avec la population, il importe pour les décideurs d'incarner concrètement ce désir en justifiant les choix qui sont faits et en expliquant comment les propositions citoyennes ont été ou non intégrées.

Une réflexion dont on ne peut plus faire l'économie

La nouvelle articulation souhaitée de la démocratie participative et de la démocratie représentative a également multiplié les lieux et les instances où se déroulent des exercices participatifs. Outre les exercices de consultation, notre mandat comprend deux autres volets : une veille des meilleures pratiques et une fonction conseil. C'est pourquoi, au cours des deux dernières années, l'Office a formé à Montréal plus de 200 fonctionnaires et une trentaine d'élus aux meilleures pratiques de la consultation publique. Le matériel pédagogique conçu à cet effet rayonne bien au-delà de l'espace métropolitain, un élément de fierté pour nous.

À ce sujet, il faut aussi saluer le geste posé par l'administration municipale en nous confiant un premier mandat officiel nous associant à la conception et à l'accompagnement d'une démarche de consultation entreprise par le Centre d'histoire de Montréal. Ce mandat de l'exécutif confirme les possibilités pour l'Office de faire bénéficier les instances de la Ville de son expertise, d'y consacrer des ressources et d'agir à titre de garant de l'accessibilité des processus menés par d'autres instances de la Ville.

Il nous faut formaliser ce nouveau fonctionnement. Comme nous l'avons dit l'an dernier, il existe présentement un contexte qui nous invite plus largement à apporter des précisions sur les dispositifs de consultation à Montréal, à en harmoniser l'application et à mieux en définir les finalités.

Déjà en 2004, le premier président de l'Office, Jean-François Viau appelait à un élargissement des cas où le recours à l'Office est obligatoire. Il indiquait que la consultation publique indépendante devrait être réintroduite pour toutes les modifications au Plan d'urbanisme et que l'Office devrait pouvoir intervenir sur l'ensemble du territoire de l'agglomération. La consultation sur le secteur Namur-Hippodrome, jumelée à la controverse suscitée par les différentes moutures du projet de Royalmount est un bel exemple des avantages que comporteraient pour les citoyens un tel élargissement, en permettant de considérer des enjeux métropolitains dans leur ensemble et de tenir compte des interactions des projets entre eux.

Comme le suggéraient mes deux prédécesseurs, il nous faut discuter de la possibilité pour l'OCPM d'avoir un rôle statutaire dans la gestion des dossiers touchant plusieurs arrondissements ou villes de l'agglomération ainsi que dans la gestion des ensembles emblématiques ou stratégiques. Cela pourrait aussi signifier que d'autres instances telles le conseil d'agglomération, les conseils d'arrondissement et les conseils municipaux des villes liées puissent nous mandater sur des sujets relevant de leurs compétences.

Autre élément à prendre en considération, la multiplication dans la dernière année des droits d'initiative et l'introduction du droit de recueillir des signatures en ligne. En 2019, en plus de l'exercice en cours sur le racisme et la discrimination systémiques, trois objets de consultation en vertu du droit d'initiative ont été jugés recevables par le greffe. La disparité de traitement que ces dossiers reçoivent selon l'instance qui



“

La question des suivis se pose de façon de plus en plus accrue. Des 10 mandats terminés en 2018 et 2019, un seul a fait l'objet d'une réponse officielle aux recommandations de l'Office.

”



conduit la consultation a été soulevée par plusieurs citoyens, organismes et entreprises. Il me semble que la communauté montréalaise gagnerait à refaire le consensus autour de ce mécanisme, du type de consultations qui peuvent être demandées, du nombre de signatures requises et des instances qui peuvent les réaliser.

Une réflexion est présentement engagée sur l'élaboration d'une nouvelle politique montréalaise de consultation publique qui pourrait aussi se pencher sur ces questions. Après 18 ans d'existence de l'Office, une Charte montréalaise des droits et responsabilités qui n'a pas été révisée depuis 2011, une expansion tangible des pratiques de consultation, il nous semble qu'on ne peut plus, collectivement, faire l'économie d'une discussion sur ces sujets.

Vers la mutualisation des savoirs

Je m'en voudrais de passer sous silence l'augmentation du budget de fonctionnement qui nous a été octroyée, en 2019 pour 2020. Cet apport vient combler en partie les déficits d'investissements qui ont résulté de quinze années d'opération sans indexation des budgets. Il nous permettra de consolider nos processus, d'accroître notre visibilité et de continuer à innover.

Tant de chantiers restent encore à explorer pour arriver à tirer pleinement avantage de la mine de savoirs d'usage recueillis par l'Office depuis sa fondation. Sur le plan des contenus, en mettant en lumière les points de convergence

dans ses analyses, l'Office contribue continuellement au décodage et à la reconnaissance des valeurs sociales communes. Il rend compte de l'évolution de la Ville et de sa conception. Quartiers complets, rues partagées, ville verticale, tant de concepts ont trouvé écho dans nos consultations et nos rapports! Forts de toutes ces années d'animation du débat public, ne serait-il pas temps que l'Office serve aussi de creuset pour vulgariser et faire émerger de nouvelles réflexions, moins liées à un thème ou à un territoire, mais plus à des sujets génériques? Ainsi, on pourrait se pencher sur des débats tels que comment habiter un centre-ville de façon pérenne, quels devraient être les éléments d'une politique de logement ou comment favoriser les conditions de cohabitation d'une mixité de fonction, etc. De tels travaux permettraient sans nul doute d'aider à façonner les priorités de demain, tout en mutualisant les ressources disponibles à l'Office et dans d'autres réseaux pour favoriser l'engagement citoyen dans la réalisation du droit à la ville.

La présidente,

Dominique Ollivier



La mission et le mandat de l'Office

La mission

Créé par l'article 75 de la Charte de la Ville de Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal a pour mission de réaliser des mandats de consultation publique relativement aux différentes compétences municipales en urbanisme et en aménagement du territoire, et à tout projet désigné par le conseil municipal ou le comité exécutif.

Le mandat

Organisme indépendant dont les membres ne sont ni des élus ni des employés municipaux, l'Office de consultation publique de Montréal, établi depuis septembre 2002, reçoit ses mandats du conseil municipal et du comité exécutif.

La Charte de la Ville de Montréal définit ainsi le mandat de l'OCPM :

Article 83

- 1°** de proposer des règles visant à encadrer la consultation publique faite par une instance de la ville responsable de cette consultation en vertu de toute disposition applicable afin d'assurer la mise en place de mécanismes de consultation crédibles, transparents et efficaces;
- 2°** de tenir une consultation publique sur tout projet de règlement révisant le plan d'urbanisme de la ville;
- 2.1°** de tenir une consultation publique sur tout projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme de la ville, à l'exception de ceux adoptés par un conseil d'arrondissement;
- 2.2°** de tenir la consultation publique sur le projet de règlement édictant la politique de participation publique prévue à l'article 80.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), malgré l'article 80.4 de cette loi;
- 3°** de tenir, sur tout projet désigné par le conseil ou le comité exécutif de la ville et à la demande de l'un ou de l'autre, des audiences publiques sur le territoire de la ville;
- 4°** de tenir une consultation publique sur tout élément désigné à cette fin dans la politique de participation publique adoptée en vertu de l'article 80.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- Les articles 89 et 89.1 prévoient également que l'OCPM devra tenir une consultation publique sur tout règlement que le conseil de la ville pourrait adopter concernant la réalisation d'un projet relatif à :
- > un équipement collectif ou institutionnel : équipement culturel, hôpital, université, collège, centre de congrès, établissement de détention, cimetière, parc régional ou jardin botanique;
 - > de grandes infrastructures : aéroport, port, gare, cour ou gare de triage, établissement d'assainissement, de filtration ou d'épuration des eaux;
 - > un établissement résidentiel, commercial ou industriel situé dans le centre des affaires ou, s'il est situé hors du centre des affaires, dont la superficie de plancher est supérieure à 15 000 mètres carrés;
 - > un bien culturel reconnu ou classé, un monument historique cité conformément à la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., c. B-4) ou dont le site envisagé est situé dans un arrondissement historique ou naturel ou dans un site du patrimoine au sens de la Loi.

Le 7 décembre 2005, le décret 1213-2005 modifiant la Charte de la Ville de Montréal a été adopté par le gouvernement. Ce décret permet au Conseil d'agglomération, conformément à la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., c. E-20.001), d'autoriser des projets relevant de ses compétences n'importe où sur son territoire, et de confier la consultation publique à l'Office de consultation publique de Montréal. Cette disposition est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006.

Le 12 juin 2008, le projet de loi 82 qui modifiait l'article 89.1 de la Charte de la Ville de Montréal était sanctionné afin que, dans le cadre du processus d'approbation référendaire en vertu du paragraphe 4 de l'article, le territoire de référence soit celui du ou des arrondissements dans lesquels est situé un projet. Soulignons que cette modification ne s'applique qu'aux projets situés en tout ou en partie dans l'arrondissement historique du Vieux-Montréal.

Le 20 juin 2008 était sanctionné le projet de loi 22 qui redonne au conseil de ville le pouvoir, conjointement avec les conseils d'arrondissement, de prendre l'initiative d'une modification au Plan d'urbanisme sur un objet sur lequel porte déjà un projet de modification adopté par le conseil de ville. Par suite de cette modification, les fonctions de l'Office ont été revues afin de lui attribuer la responsabilité de la consultation publique sur toute modification au Plan engagée par le conseil de la ville.

Le 15 juin 2012 était sanctionné le projet de loi 69 qui, entre autres choses, redéfinit les critères à partir desquels des mandats peuvent être donnés à l'Office en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal. Le projet de loi remplace, dans le paragraphe 1 du premier alinéa de l'article, les mots « une université, un collège » par « un établissement public d'enseignement, un établissement d'enseignement de niveau collégial ou universitaire ». La portée de cette modification est de permettre l'application des dispositions de cet article aux écoles secondaires et primaires.



Le même projet de loi, par son article 25, donne la possibilité à la Ville de modifier, par règlement et sans autre formalité, certaines dispositions du « Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation du Centre universitaire de santé McGill, sur un emplacement situé à l'est du boulevard Décarie, entre la rue Saint-Jacques et la voie ferrée du Canadien Pacifique », et ce, malgré l'article 89.1 de la Charte de la Ville.

Le 16 juin 2017 était sanctionné le projet de loi 122 qui vise principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité. La loi prévoit la possibilité pour une municipalité d'adopter un règlement édictant une politique de participation publique selon certains critères. L'adoption de cette politique rend caduques les dispositions référendaires prévues dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Ce règlement doit faire l'objet d'une consultation publique. Pour Montréal, la loi apporte des modifications à la Charte de la Ville (article 83) qui prévoit que ledit projet de règlement sur la participation publique doit faire l'objet d'une consultation publique devant l'Office de consultation publique de Montréal. Une autre modification au même article 83 prévoit donner le pouvoir à l'Office de tenir une consultation publique sur tout élément désigné à cette fin dans la politique de participation publique.

Le 21 septembre 2017 était sanctionné le projet de loi 121, portant sur le statut de Montréal comme métropole. La loi modifie une disposition de la Charte et fait passer de 25 000 mètres carrés à 15 000 mètres carrés la superficie des projets résidentiels, commerciaux ou industriels pour lesquels l'article 89 de la Charte peut être évoqué et la consultation requise par la Loi peut être confiée à l'Office et être soustraite ainsi du recours référendaire.

Règlement municipal sur le droit d'initiative

Le conseil municipal, lors de sa séance du 22 août 2017, a modifié le règlement sur le droit d'initiative afin de rendre possible le recours à l'Office pour les consultations prévues en arrondissement dans le cadre de l'exercice de ce droit.



Activités

L'action de l'Office de consultation publique de Montréal se fait à la lumière de deux articles de la Charte de la Ville de Montréal, les articles 83 et 89. Il y est prévu que l'Office doit tenir des consultations sur des mandats qui lui sont donnés en fonction de critères stipulés à la Charte. On y mentionne aussi que l'Office doit faire la promotion des meilleures pratiques de consultation publique, notamment auprès des instances de la Ville. La Charte indique également que le conseil d'agglomération peut mandater l'Office pour tenir la consultation sur son territoire lorsqu'un projet visé par l'article 89 de la Charte fait partie d'une compétence d'agglomération.

Les mandats de réglementation d'urbanisme sont généralement donnés en vertu de l'article 89, alors que l'examen de plans ou de politiques ainsi que les modifications au Plan d'urbanisme se font en vertu de l'article 83. Cet article nous permet aussi de développer des partenariats ou d'offrir des conseils ou du soutien sur toute consultation menée par une instance de la Ville.

Un grand nombre de consultations se sont tenues en 2019, certaines étant des suites de dossiers entrepris en 2017 et en 2018. Il en a été ainsi de la consultation publique sur le projet de Plan directeur du parc Jean-Drapeau qui a connu sa conclusion en 2019. Le rapport conclut que les Montréalais comprennent et acceptent la double vocation d'espace nature et de lieu de diffusion de grands événements du Parc, mais constatent un important déséquilibre entre ces vocations. La commission y constate la nécessité d'un retour de balancier important en faveur de la préservation et de la mise en valeur du patrimoine naturel et bâti des îles.

La commission y recommande que la vision développée pour le prochain plan directeur s'appuie sur quatre prémisses : le retour à la notion de grand parc urbain animé, vert et bleu; l'affirmation résolue de son caractère public et accessible; la cohabitation harmonieuse des différentes activités et des différents usagers du Parc; et l'importance de miser sur le savoir-faire montréalais pour mettre en valeur ce lieu exceptionnel.

De la même façon, la consultation sur le projet pilote de retrait de la circulation de transit pour les véhicules particuliers sur la voie Camillien-Houde et le chemin Remembrance s'est finalisée par la publication du rapport au printemps 2019. Cette consultation, lancée dans un contexte de forte controverse, s'est traduite par une participation record des Montréalais et des Montréalaises. La démarche d'évaluation mise en place par l'OCPM comportait plusieurs types d'activités permettant de donner son point de vue à différents moments du projet pilote. Plus de 13 000 participations ont été dénombrées, soit via les outils virtuels de diffusion et de consultation ou lors des activités d'information, des ateliers de création et des séances d'audition des opinions. La commission a reçu près de 2 000 opinions, soit la plus importante contribution à la phase formelle d'une consultation de l'Office.

Dans son rapport, la commission présente plusieurs constats résultant tant des interventions des citoyens que des données fournies par la Ville quant à l'évaluation du projet pilote. Du point de vue des citoyens, la baisse de la circulation liée à l'interdiction du transit semble s'être faite au détriment des parcours alternatifs, créant ainsi de la congestion dans les quartiers avoisinants. Le projet pilote a généré une perception d'un accès plus complexe à la montagne. De plus, il ne semble pas qu'il ait permis d'améliorer de façon significative la cohabitation des usagers. Enfin, la commission souligne le manque d'acceptabilité sociale du projet pilote découlant d'une grande polarisation du débat.

À la lumière des données fournies et des opinions exprimées, la commission estime que les résultats du projet pilote sont peu concluants sous les aspects de l'accessibilité à la montagne, de l'expérience des usagers et de l'amélioration de la sécurité. En conséquence, la commission recommande de maintenir la circulation automobile sur l'ensemble de l'axe Camillien-Houde/Remembrance, tout en prévoyant le réaménagement de cet axe en chemin de plaisance. Ce concept permettrait la mise en valeur de l'expérience du mont Royal et la découverte de ses patrimoines paysagers, naturels et culturels, tout en réduisant et décourageant le transit. En bref, un chemin qu'on emprunterait parce qu'il est agréable et non en quête d'un raccourci.

Deux autres dossiers ont connu un parcours semblable, à savoir des activités de consultation en 2018 et la publication du rapport dans la première moitié de 2019. Il s'agit de la consultation sur le réaménagement de l'avenue McGill College et celle sur le projet de parc-nature dans le secteur de la cour Turcot.

Dans le premier cas, celui de l'avenue McGill College, la commission estime que profiter des travaux en cours pour doter le centre-ville d'un espace public réaménagé, unique et dynamique qui met en valeur les vues sur le mont Royal est un projet bien accueilli avec un potentiel structurant pour la Ville et la métropole. Selon elle, la nouvelle vocation de l'avenue McGill College devrait être de devenir la porte d'entrée symbolique du centre-ville de Montréal, un lieu de détente à l'ambiance distinctive afin de favoriser l'expérience déambulatoire, tout en réaffirmant son positionnement



central par rapport aux réseaux des affaires, aux infrastructures de transport et aux espaces publics adjacents.

Pour ce qui est du secteur du parc Turcot, le projet proposé reçoit un large assentiment de la population et présente un potentiel intéressant d'incarner l'audace et le savoir-faire montréalais. Néanmoins, pour assurer sa viabilité, il mériterait d'être bonifié. À cet effet, la commission a fait une vingtaine de recommandations, dont celle de revoir les limites du territoire d'implantation pour y englober non seulement le nouveau lien nord-sud projeté, mais également la bande verte à proximité du parc ainsi que la falaise Saint-Jacques et le parc Terry-Fox. Une telle modification permettrait à l'ensemble du territoire de jouir d'une protection adéquate.

Certains mandats reçus en 2018 ont fait l'objet d'activités de consultation en 2019. C'est le cas de la démarche d'amont qui mènera à l'adoption d'un Programme particulier d'urbanisme (PPU) dans le secteur des Faubourgs de l'arrondissement de Ville-Marie. C'est une consultation qui s'est faite sur un vaste territoire de l'arrondissement de Ville-Marie aux problématiques multiples. En effet, le territoire faisant l'objet de la consultation s'étend de la rue Saint-Hubert à l'ouest à la rue Fullum à l'est, et de la rue Sherbrooke au nord jusqu'au fleuve. Il y a là des secteurs déjà très densément bâtis, mais aussi des secteurs à redévelopper comme celui de l'usine Molson/Coors, le site de Radio-Canada, ou celui de la porte Sainte-Marie. Plus de 2 600 participations ont été recensées

aux exercices prospectifs proposés en personne ou en ligne. La commission a reçu 223 contributions d'opinions (105 mémoires et 118 opinions en ligne) et entendu 58 intervenants.

Dans son rapport, la commission démontre que les attentes des participants sont claires, documentées et bien définies, le secteur ayant fait l'objet de plusieurs consultations publiques au cours des quinze dernières années. Elle y propose différentes recommandations qui permettront à la Ville de préparer un projet de PPU en phase avec l'importance stratégique du territoire et les aspirations de tous. Parmi celles-ci, on retrouve notamment celle de ne pas restreindre le PPU aux seules notions d'usage, de densité, de paramètres normatifs ou discrétionnaires d'encadrement de projets d'infrastructures ou d'équipements publics. La commission est d'avis que ce PPU doit aussi s'ouvrir sur la notion de développement durable, qui inclut les dimensions économiques, sociales et environnementales, et qu'il doit s'appuyer sur la culture du lieu, son histoire et les caractéristiques des populations qui l'habitent et la fréquentent.

La commission reconnaît aussi que les nouveaux îlots à requalifier accueilleront des immeubles de plus grande hauteur que les milieux de vie existants, car la construction immobilière dans un secteur central répondra nécessairement aux lois économiques. Elle y affirme que de plus grandes hauteurs peuvent néanmoins être acceptables lorsqu'elles

sont associées à de larges espaces publics accueillants et ouverts, des commerces de proximité, des équipements publics, des emplois, du transport actif et collectif et une qualité des composantes architecturales des bâtiments qui doivent également être en harmonie avec le caractère et l'identité du lieu d'insertion.

Le dossier de la consultation sur le secteur de Lachine-Est a connu un cheminement semblable. Il s'agit là aussi d'un vaste secteur, mais qui est presque complètement à développer, un des derniers à proximité du centre-ville. Là aussi, les activités de consultation publique se sont tenues dans la première moitié de 2019. La consultation a permis la participation d'environ 1 300 personnes aux différentes activités proposées, dont 450 répondants à la consultation virtuelle portant sur les milieux de vie et sur la mobilité. Plus de 150 citoyens ont assisté aux portes ouvertes et à la séance d'information tenue le 24 février 2019. Une soixantaine de personnes ont participé aux ateliers créatifs; la commission a reçu 127 opinions écrites (63 mémoires et 64 opinions en ligne), dont 34 ont fait l'objet d'une présentation, auxquelles s'ajoutent deux présentations orales sans dépôt de mémoire.

Dans son rapport, la commission recommande que le programme particulier d'urbanisme en préparation favorise les conditions de développement d'un quartier complet, durable et résilient, dont les principales caractéristiques visent la mixité sociale et fonctionnelle, une offre adéquate de services publics et collectifs, l'atteinte de standards élevés de performance énergétique pour le cadre bâti et pour les aménagements du domaine public, le respect des normes d'aménagement architectural et paysager conformes aux qualités patrimoniales du secteur et harmonisées au milieu d'insertion, ainsi que la préservation des milieux naturels. Compte tenu de l'importance du patrimoine archéologique et industriel, elle invite l'arrondissement à adopter un principe de précaution et à interdire tout projet de démolition ou d'excavation jusqu'à ce que soit complété un énoncé d'intérêt patrimonial pour le secteur. La commission constate également que l'acceptabilité sociale en matière de densité et de cohabitation de fonctions est intimement liée au transport et fait plusieurs recommandations à ce sujet.

L'exercice de consultation pour le secteur de l'Assomption Sud-Longue-Pointe s'est finalement tenu, alors que le mandat reçu avait été abrogé en 2018 pour être remplacé par une autre version. Cette consultation invitait la population à réfléchir au projet de requalification du secteur Assomption Sud-Longue-Pointe, un secteur au riche passé industriel, situé au sein d'une zone industrialo-portuaire dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Le projet soumis par la Ville avait pour objectif de contribuer à la relance économique de l'est de Montréal. Pour ce faire, elle misait sur des aménagements urbains exemplaires qui contribueraient à attirer des entreprises dynamiques soucieuses de leur milieu d'accueil et gravitant autour de créneaux industriels durables qui permettront de générer des emplois stables, permanents et bien rémunérés, tout en favorisant une saine cohabitation avec les milieux résidentiels déjà implantés.





Plus de 2 600 personnes ont participé aux diverses étapes de la consultation publique en personne et en ligne. La commission a reçu et entendu plus de 165 opinions et pris en considération les points de vue des quelque 730 répondants au questionnaire en ligne.

Dans son rapport, la commission souligne que la vision proposée reçoit un accueil différent de la population selon que le projet est examiné d'une perspective métropolitaine ou locale. La consultation a mis en lumière l'énorme défi de faire cohabiter des zones industrielles et résidentielles, traversées par de lourdes infrastructures. Les milieux économiques le saluent, alors que les résidents et riverains du secteur qui subissent un niveau élevé de nuisances demeurent très préoccupés par la nouvelle proposition.



La vaste consultation sur le racisme et la discrimination systémiques, issue d'un droit d'initiative, s'est poursuivie tout au long de l'année. Plusieurs rencontres se sont tenues au printemps et au début de l'automne 2019. De plus, les citoyens ont été invités à participer à des activités contributives citoyennes pendant les mois d'août et septembre. Les auditions de mémoires se sont tenues du 4 novembre au 4 décembre et ont nécessité 10 séances. Au total, on a pu compter sur la participation de plus de 6 800 personnes pour cette consultation.

D'autres nouveaux dossiers ont aussi été initiés en cours d'année et connaîtront leur conclusion au début de 2020.

Tout d'abord, une consultation d'amont sur le futur du secteur Bridge-Bonaventure. D'une superficie de 2,3 km², situé à cheval sur les arrondissements du Sud-Ouest et de Ville-Marie, il comprend les abords des ponts Samuel-De Champlain et Victoria, le parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, les rives du fleuve, les bassins Peel et Wellington, la Cité du Havre, la Pointe-du-Moulin ainsi que le quai Bickerdike.

Le secteur Bridge-Bonaventure est actuellement un secteur fortement minéralisé, morcelé par les infrastructures de transport, peu convivial pour les transports actifs, mais aux paysages et patrimoines uniques. Le secteur, également occupé par des activités économiques diversifiées, est très peu habité.

De mai à octobre, plusieurs activités de consultation en personne et en ligne se sont tenues afin de permettre à tous de s'informer, de discuter de la vocation du secteur, de mieux le découvrir, de s'inspirer d'exemples d'ici et d'ailleurs et de donner son opinion. Les principaux sujets de discussion ont été : la vocation du territoire, les éléments patrimoniaux à mettre en valeur, les déplacements en transport actif et collectif, les espaces publics et leur connectivité, le

renouvellement des activités économiques, les entrées de ville et l'idée d'un stade de baseball dans le secteur. La participation a été très importante et active. Les résultats de la consultation permettront à la Ville de Montréal de préparer un document de planification comprenant des hypothèses de mise en valeur.





En septembre, l'Office a entrepris la consultation sur le projet de modification du Plan d'urbanisme et sur un règlement qui a trait aux conditions de construction de logements sociaux et abordables, mieux connu sous le nom de règlement pour faire de Montréal une métropole mixte. La commission doit rendre son rapport au printemps 2020.

Il en sera de même pour la consultation qui a porté sur un projet de Programme particulier d'urbanisme, un PPU, pour le secteur nord de L'Île-des-Sœurs. Situé dans l'arrondissement de Verdun, le secteur de planification est d'une superficie d'environ 79 hectares. Principale porte d'entrée sud du centre-ville de Montréal, il est à l'intersection des autoroutes 10 et 15 et du nouveau pont Samuel-De Champlain. Le secteur comprend la Place du Commerce, principal noyau commercial de L'Île-des-Sœurs, le Campus Bell Canada et la Pointe-Nord, un quartier mixte combinant résidences et commerces.



Le projet de Programme qui a été soumis à la consultation vise la création d'un milieu de vie et d'emploi de type TOD (Transit-Oriented Development) aux abords de la future station du Réseau express métropolitain (REM). La consultation a connu une participation très importante, tant dans ses aspects présentiels que virtuels.

Un nouveau mandat a aussi été donné à l'Office pour examiner le projet de mise en valeur du site Namur-Hippodrome dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. La Ville entend requalifier le site de l'ancien hippodrome et des abords de la station de métro Namur. Elle propose d'y développer un milieu de vie complet, inclusif et carboneutre axé sur le transport actif et collectif. Plus de 6 000 logements pourraient y être construits. Cette consultation permettra de mieux comprendre les attentes et les besoins des citoyens et des acteurs du milieu afin de construire une vision commune pour ce futur quartier.



OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

Judy Gold

Jean-François Thud

Maryse Alcántor
Coprésidente

Anane Émond
Coprésidente



Le territoire du futur quartier Namur-Hippodrome est composé des abords de la station de métro Namur et du site de l'ancien hippodrome, propriété de la Ville de Montréal depuis 2017. Cet ensemble de 75 hectares est bordé à l'est par l'avenue Mountain Sights, au sud et à l'ouest par les emprises des voies ferrées du CP, et au nord par la limite de la Ville de Mont-Royal. Une première soirée d'information s'est tenue le 20 novembre et d'autres activités ont été tenues au début de 2020.

Finalement, nous avons reçu deux mandats règlementaires cette année en vertu de l'article 89 de la Charte. Le premier visait un projet d'agrandissement de l'école St-George dans l'arrondissement de Ville-Marie. Cette école secondaire privée est située au 3100, Le Boulevard. La direction d'école souhaitait incorporer à son site une construction de trois étages, incluant des serres et des murs végétaux à des fins essentiellement pédagogiques. Il y était prévu que l'agrandissement accueille des salles de classe, des laboratoires et des espaces conviviaux d'apprentissage. Le taux d'implantation actuel du bâtiment est de 48,5 % par droits acquis. Le présent projet porterait ce taux à 54 %, c'est-à-dire 5,5 % de plus.

La commission a recommandé d'avaliser le projet. À son avis, les responsables du dossier ont déployé de bons efforts pour présenter un projet de qualité qui tient compte d'un environnement aussi emblématique que le mont Royal. Le rapport indique que le projet ne présente pas de problème d'acceptabilité sociale, la commission n'a constaté que quelques objections de principe. Le rapport fait néanmoins quelques mises en garde quant à l'échéancier de réalisation et attire l'attention sur les enjeux de circulation véhiculaire et sur des mesures visant à assurer les relations de bon voisinage pendant le chantier.





Le deuxième dossier vise à amender un règlement déjà adopté en vertu de l'article 89 sur le site de l'ancien Hôpital de Montréal pour enfants. La modification vise un lot sur lequel une tour d'habitation devait être construite en vertu du règlement actuel. Le mandat a été donné en septembre à l'Office, mais la Ville n'a pas fourni la documentation permettant la tenue de la consultation en 2019.

Aussi, à la demande du comité exécutif, l'Office a collaboré avec le Centre d'histoire de Montréal afin d'accompagner le Centre dans le développement de l'approche et du concept de la « Mémoire des Montréalais mobile », la MEM. Des activités de prototypage ont été réalisées et un rapport d'étape a été publié; ce mandat se poursuivra en 2020. L'Office a aussi complété le cycle de formation à la consultation publique à l'intention des élus, comme nous le faisons après chaque élection générale. Une première session s'est tenue en décembre 2018 en collaboration avec le bureau de l'Ombudsman, et deux autres ont eu lieu en février 2019.



L'Office a aussi poursuivi sa participation à une opération de promotion des pratiques de consultation de la Ville, organisée par le Bureau de la présidence du conseil municipal. Cette activité, connue sous le nom de « Caravane de la démocratie », permet aux citoyens d'un quartier de prendre connaissance des mécanismes de consultation publique de la Ville et d'échanger avec les responsables. En plus de l'Office, la caravane comprend plusieurs autres intervenants, notamment l'Ombudsman, les conseils consultatifs et les commissions du conseil.

En terminant, il faut signaler qu'un mandat demeure en suspens; il porte sur la tenue d'une consultation sur le rapport du comité interministériel sur l'usage des édifices excédentaires des centres hospitaliers universitaires des universités de Montréal (CHUM) et McGill (CUSM). En l'absence du document devant faire l'objet de la consultation, aucune action n'a été réalisée relativement à ce mandat. Ce mandat a été confié à l'Office par le comité exécutif en septembre 2013.



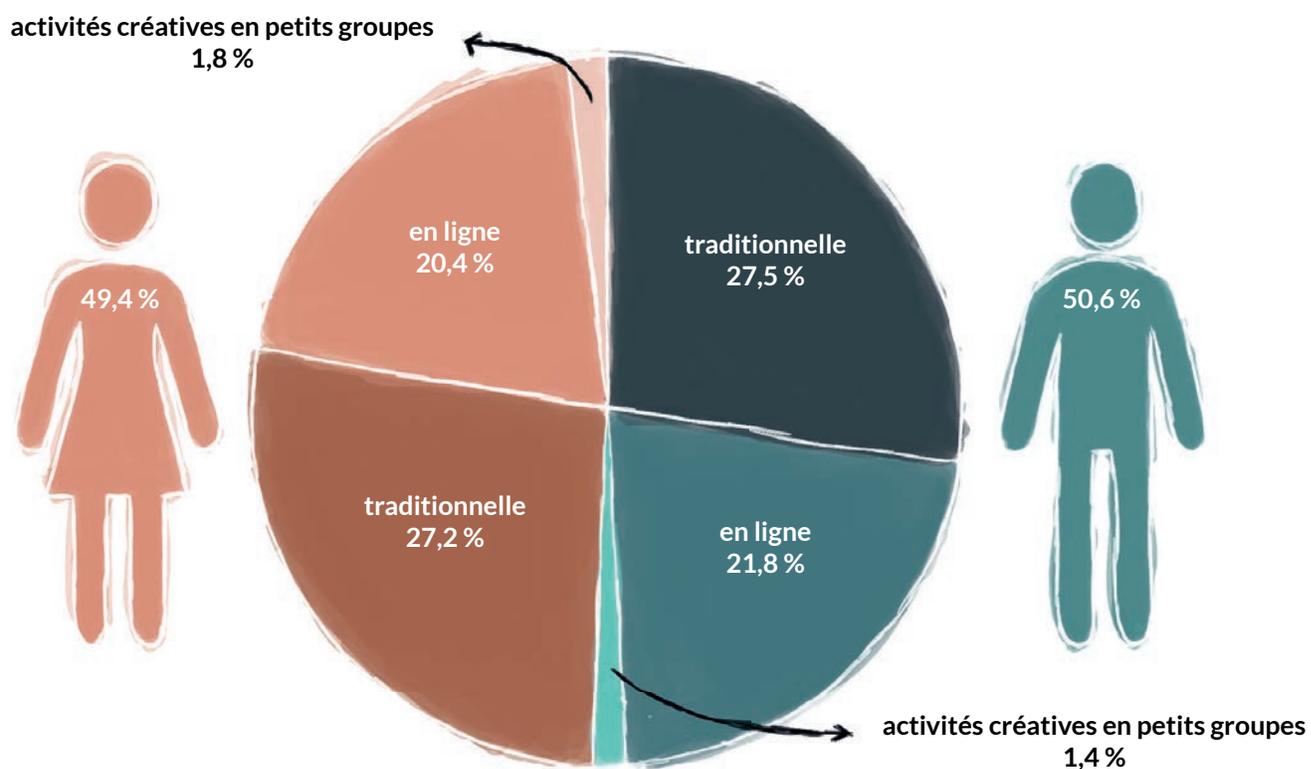
Au total cette année, nous cumulons donc plus de 22 630 participations à l'une ou l'autre des activités de l'Office, soit en présentiel lors des consultations, soit en posant des questions, déposant des mémoires ou en participant au moyen des outils numériques dont l'Office fait de plus en plus usage.

Participations en 2019

	Total	Participation par genre*	
		Femmes	Hommes
Assomption Sud - Longue-Pointe	2 573	54,3 %	45,7 %
Avenir de Lachine-Est	1 189	54,3 %	45,7 %
École St-George	175	60,0 %	40,0 %
PPU de la partie nord de l'Île-des-Sœurs	3 122	47,1 %	52,9 %
Quartier Namur-Hippodrome	1 455	41,7 %	58,3 %
Racisme et discrimination systémiques	6 618	57,0 %	43,0 %
Règlement pour une métropole mixte	850	49,0 %	51,0 %
Secteur Bridge-Bonaventure	3 645	46,2 %	53,8 %
Secteur des Faubourgs	2 381	50,6 %	49,4 %
		49,4 %	50,6 %

* Pour les activités où celle-ci a été compilée.

Par type d'activité de consultation



Depuis deux ans, nous participons à l'initiative MTElles, pilotée par Concertation Montréal, qui vise la participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie démocratique municipale et communautaire.

Plusieurs actions ont été prises afin d'y arriver, notamment :

- Priorité aux parents et alternance homme/femme pour la période de questions
- Halte-garderie gratuite aux séances d'information
- Mise en valeur de la participation des femmes dans nos communications
- Utilisation accrue de l'écriture épicienne



Communications

L'année 2019 a donné lieu à une série de succès du point de vue des communications. Tant au niveau des mentions médiatiques de nos consultations, des interactions suscitées sur Facebook ou du trafic du site Web, nous avons eu une année record.

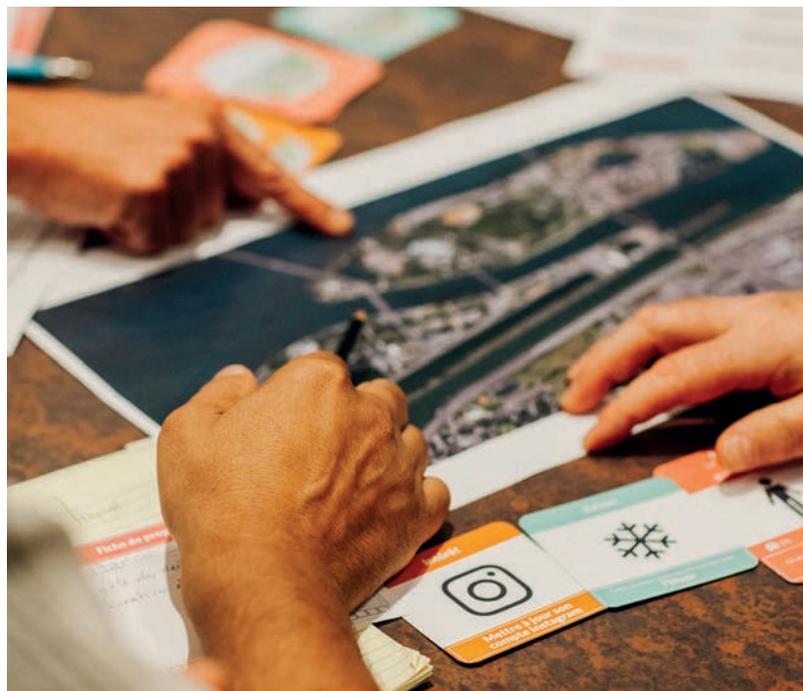
Lorsque l'OCPM tient une consultation publique, il déploie une panoplie de moyens de communication afin de joindre les gens et de leur transmettre de l'information conviviale et accessible. En 2019, l'Office a publié trois avis publics dans un quotidien et a émis 24 communiqués de presse ou invitations aux médias. Aussi, pour chacune des consultations publiques, une campagne publicitaire sur Facebook et Instagram a été réalisée. À cela, nous avons intégré à nos habitudes publicitaires, le placement d'encarts sur des sites Web. Trois campagnes publicitaires ont ainsi été réalisées. Pour ce faire, nous avons choisi Atedra, un réseau québécois de plus de 350 sites Internet utilisant le géociblage afin de joindre les citoyens dans les quartiers visés par nos consultations.

L'Office envoie aussi, selon le cas, des invitations directes à des citoyens et à des organismes concernés par le projet de consultation en cours. Généralement, l'Office distribue un dépliant d'information annonçant la consultation à la population concernée par un projet donné. Selon les consultations, cette distribution peut couvrir de 1 500 à 68 000 foyers. L'an dernier, c'est plus de 177 000 dépliant qui ont été distribués dans les secteurs voisins des projets faisant l'objet de consultations. Des dépliant et des affiches ont également été distribués à des organismes concernés et dans certains points d'accès de la Ville.

L'Office donne aussi très régulièrement des nouvelles de ses activités par le biais de son infolettre. Cette année, 52 infolettres ont ainsi été envoyées. La liste de diffusion rassemblant plus de 6 500 citoyens ou organismes abonnés, c'est près de 322 000 messages qui ont ainsi été livrés.

L'Office fait une utilisation soutenue des réseaux sociaux pour promouvoir ses activités auprès des Montréalais. Nous faisons une utilisation régulière de Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn, YouTube et Flickr.

Par ailleurs, c'est toujours Facebook qui demeure notre communauté la plus dynamique et le canal le plus efficace pour interagir avec les Montréalais, les informer et susciter leur participation. Il nous fournit aussi des outils publicitaires avantageux, permettant de cibler avec précision les citoyens concernés par nos consultations. Nous avons terminé 2019 en dépassant le cap des 10 000 abonnés à notre page Facebook. Cette année, c'est près de 37 000 personnes qui ont interagi avec notre page, alors que la portée totale de nos publications se situe à plus de 1,1 million, c'est-à-dire le nombre de personnes qui ont vu l'un ou l'autre des contenus associés à notre page (les deux dernières statistiques compilent les utilisateurs uniques/jour).





Deux consultations auront été l'occasion de grands projets spéciaux en communication. D'abord la consultation sur le secteur des Faubourgs, avec la campagne #101histoires1territoire où nous invitons les citoyens à nous raconter l'identité de leur quartier par la mise en récit et en image de leurs témoignages. Un site Internet dédié a été créé afin de rassembler dans une infographie épurée la démarche de la consultation, les principaux contenus, la carte interactive que nous avons développée à la fin de 2018, ainsi que la trousse d'activités contributives citoyennes (ACC) développée pour #101histoires1territoire. Ensuite, pour la consultation sur le racisme et la discrimination systémiques, nous avons aussi développé un site dédié et une trousse d'activités contributives citoyennes (ACC).

ACC : comment ça fonctionne ?

Une activité contributive citoyenne (ACC) est une animation auto-organisée à partir d'une trousse à télécharger. Celle proposée dans le cadre de la consultation sur le racisme et la discrimination systémiques était d'une durée de 2h30. Elle proposait des discussions en petits groupes, orientées vers la recherche de solutions concrètes, novatrices et mobilisatrices à mettre en œuvre par la Ville pour lutter contre les inégalités. Elle s'adressait à tous ceux qui désiraient contribuer au débat : individus, corporations, organismes communautaires, syndicats, associations, etc. leur permettant d'organiser leur propre consultation, puis de nous en transmettre les résultats.



Les webdiffusions de plus en plus écoutées

Depuis l'an dernier, nous diffusons toutes les séances d'information sur le Web et sur Facebook. Cette année, nous avons ajouté Twitter/Périscope et avons aussi diffusé les soirées synthèses, la conférence sur la mise en récit dans le cadre de la consultation sur le secteur des Faubourgs, ainsi que toutes les conférences et les panels du colloque de la consultation sur le secteur Bridge-Bonaventure. Ces diffusions ont permis 12 395 visionnements en direct ou en différé. Grand nombre de citoyens nous ont partagé leur satisfaction de pouvoir voir ou revoir ces séances au moment et à l'endroit de leur choix.

Site Internet

Le site Web de l'OCPM continue d'informer les citoyens et les groupes intéressés par les consultations publiques, il reste une source documentaire importante en aménagement urbain avec près de 18 000 documents.

Cette année, le site Internet de l'Office a connu un grand bond de croissance au rythme soutenu des consultations. Ainsi, la fréquentation du site et la masse documentaire n'ont cessé de croître. C'est plus de 60 000 visiteurs qui ont consulté les pages du site, une augmentation de 33 % par rapport à l'année

précédente, qui en fait notre meilleure année à ce jour. Cette année, nous avons aussi poursuivi le développement de sites dédiés lorsque les mandats exigeaient une démarche plus complexe. Ce fut le cas pour la consultation sur le secteur des Faubourgs ainsi que pour celle sur le racisme et la discrimination systémiques qui ont toutes deux requis le développement d'un site présentant l'information et la démarche de la consultation de façon attrayante et illustrée, en une seule page, en plus de développer des pages spécialement consacrées à la présentation des trousseaux d'activités contributives citoyennes.

Depuis 2018, la possibilité de donner son opinion en ligne lors de la phase d'audition des opinions a été étendue à l'ensemble des consultations. Ainsi, près de 1000 contributions d'opinions ont été recueillies en ligne à l'aide de formulaires thématiques et de questions suggérées par les commissaires afin de susciter la réflexion citoyenne.

Enfin, l'Office poursuit ses efforts pour améliorer l'accessibilité de ses outils Web, leur convivialité et leur capacité à s'adapter aux différents appareils mobiles. En 2019, beaucoup de travail a été effectué afin de procéder à une mise à jour du site Web en 2020.

2019 en chiffres

10 consultations
publiques

63 événements publics
de l'Office

1 575
opinions orales ou écrites
présentées aux commissions

177 500
dépliants postaux distribués

+10 000
abonnés Facebook

6 417 personnes inscrites
à notre infolettre



12 395

visionnements des webdiffusions

22 630

participations à une activité de
consultation en personne ou en ligne

Merci!

à toutes les personnes
qui ont participé à nos
activités cette année



Rayonnement

Depuis sa mise sur pied en 2002, l'Office a eu l'occasion de développer un réseau de contacts auprès d'organismes ayant des missions semblables à la sienne. Ces contacts ont contribué à améliorer les façons de faire de l'OCPM. Les activités externes de l'Office favorisent la diffusion du savoir-faire, la mise en valeur et le partage des expériences montréalaises.

Localement et au Québec, et tout au long de l'année, l'Office est appelé à présenter son rôle et ses activités à différents groupes. En tout premier lieu, à la Commission de la présidence du conseil municipal, devant laquelle la présidente de l'Office présente le bilan des activités et échange avec les membres de la commission sur les travaux de l'OCPM et les orientations à venir. La présidente de l'Office a aussi contribué au colloque du comité Jacques-Viger sur les processus discrétionnaires d'urbanisme par une présentation. Le secrétaire général a pu, quant à lui, présenter les mécanismes de consultation publique à des responsables du programme « Cités interculturelles » du Conseil de l'Europe.

Toujours localement, signalons la présence de notre présidente comme conférencière d'honneur au colloque annuel de Rues principales, un organisme citoyen à Québec. Elle a aussi participé à un panel lors de ce même événement. De plus, elle a été sollicitée pour participer à un webinaire sur la participation publique sous la responsabilité du Conseil privé à Ottawa.

Des rencontres ont aussi eu cours avec une grande variété de groupes : étudiants, groupes de citoyens intéressés à la consultation publique, et ce, dans plusieurs arrondissements et avec des groupes de l'extérieur. Dans cette catégorie, notons la visite de délégations de Strasbourg, de la Fédération des villes suédoises, du ministère de l'Intérieur du gouvernement slovaque et d'une délégation de maires sénégalais.

L'Office a également accueilli deux conférenciers français venus offrir un partage d'expérience inspirant. Dans les deux cas, les participants en salle ont été ravis et les écoutes en différé des webdiffusions ont été nombreuses. Nous remercions Julian Perdrigeat, directeur de cabinet du maire de Loos-en-Gohelle, qui nous a partagé l'expérience de mise en récit de sa ville lors de la consultation sur le secteur des Faubourgs, ainsi que Julien Lahaie, directeur de la Mission Vallée de la Chimie pour le Grand Lyon, qui a prononcé la conférence d'ouverture lors du colloque sur l'avenir du secteur Bridge-Bonaventure.





À noter aussi, la participation de la directrice des communications de l'Office à une mission en Ukraine du 23 mai au 1^{er} juin, à l'invitation de Nord-Ouvert dans le cadre d'un programme du National Democratic Institute (NDI). Elle a eu l'occasion de présenter le travail de l'Office lors d'un forum national organisé par le NDI et UK-Aid et de discuter des grands principes favorisant la participation citoyenne dans ce pays en route vers un fonctionnement plus démocratique. Plusieurs rencontres à Lviv et à Kiev ont permis d'échanger avec les organisations qui développent des projets de consultations publiques sur le terrain, des représentants du gouvernement ukrainien ainsi que des professionnels en communications.

Par ailleurs, notre collaboration avec l'OCDE s'est poursuivie cette année par la participation de la présidente à une mission au Maroc et une autre en Tunisie. Une importante délégation de ce dernier pays a aussi pu observer les consultations de l'Office à l'occasion d'une mission dans le cadre du Programme pour un leadership inclusif de la Fédération canadienne des municipalités, la FCM.



En 2019, l'Office est devenu partenaire institutionnel du Centre Jacques Cartier. Le Centre Jacques Cartier a été fondé en 1984 et rassemble une grande diversité d'acteurs institutionnels, universitaires, culturels et sociaux du Québec et de la région Auvergne-Rhône-Alpes et de leurs grands centres urbains, à savoir Montréal, Lyon, Saint-Étienne et Clermont-Ferrand. Le Centre est le responsable de l'organisation des Entretiens Jacques Cartier, le plus grand rassemblement d'échanges de la francophonie. En alternance entre le Québec et la France, les entretiens qui se tiennent chaque année permettent une valorisation et un échange des meilleures expertises de ses participants. Les entretiens de 2019 ont eu lieu à Montréal et l'Office y a organisé un atelier avec ses partenaires du Grand Lyon et qui portait sur les nouveaux défis de la participation citoyenne. L'Office a développé des liens avec la Direction de la prospective et du dialogue public du Grand Lyon depuis 2011 et les échanges se font sur une base régulière pour partager nos expertises.





Nous avons poursuivi encore cette année une importante collaboration à un projet initié par Concertation Montréal. Il s'agit de MTElles. En partenariat avec la « Coalition montréalaise des Tables de quartier » et « Relais-femmes », MTElles soutient l'instauration de pratiques innovantes au sein des conseils d'arrondissements, des conseils de ville (agglomération de Montréal), des instances consultatives montréalaises et des tables de quartier. L'objectif est de favoriser la participation égalitaire à la vie démocratique et communautaire des femmes d'origines diverses et issues de tous les milieux socio-économiques. Initiée en 2017, c'est une démarche qui se poursuivra au cours des prochaines années.

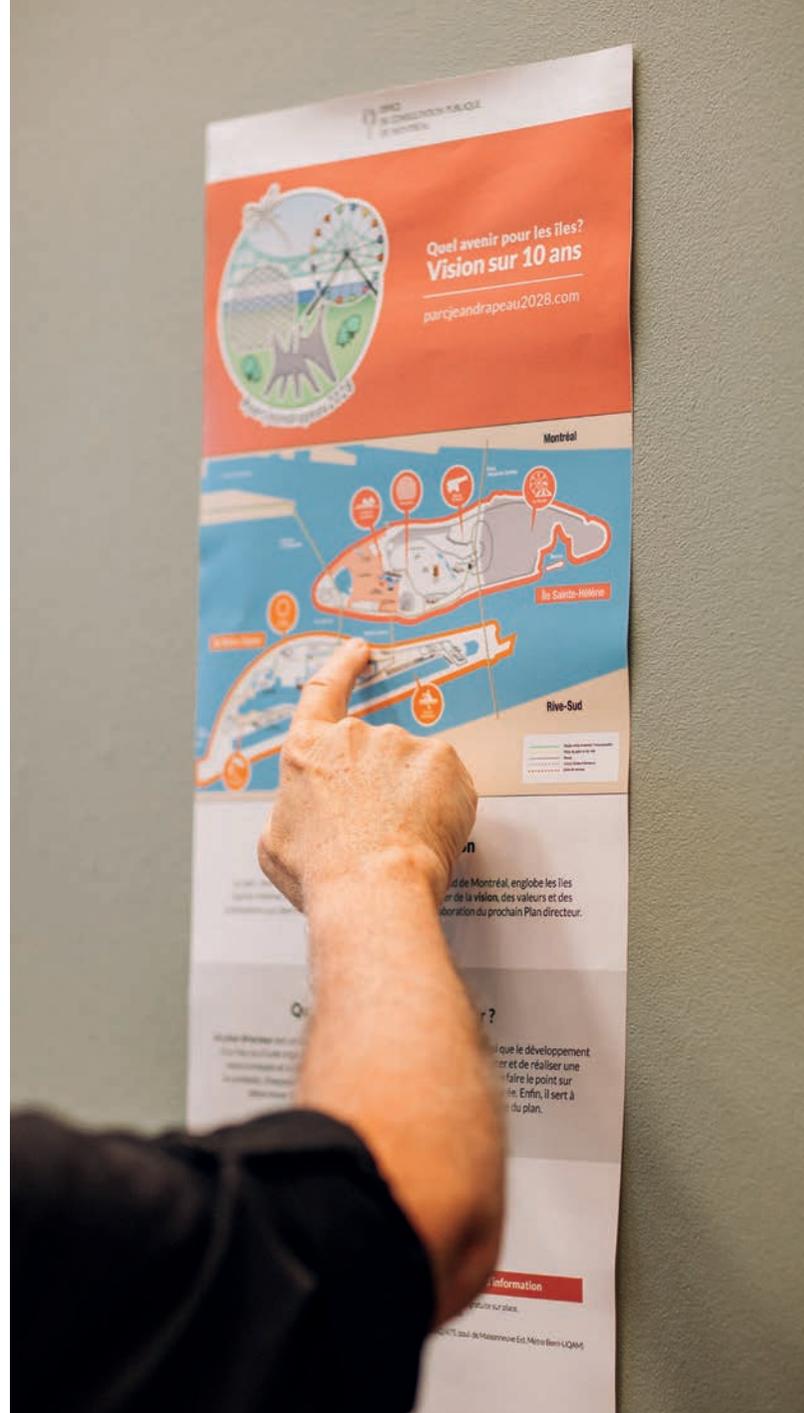
L'Office assure aussi une présence dans différents forums internationaux qui s'intéressent aux questions de démocratie participative. Le principal de ces forums est l'Observatoire international de la démocratie participative, l'OIDP. L'Office

est membre de ce réseau depuis de nombreuses années. En 2019, l'Office a participé à la dix-neuvième édition de cette conférence à Mexico. L'Office était responsable de deux ateliers. Le premier portait sur les jeux de rôles dans le débat public : succès et limites, alors que le deuxième avait pour thème l'initiative citoyenne, source d'innovation démocratique.

Finalement, la présidente de l'Office a été invitée par l'Association mondiale des grandes métropoles à une rencontre sur les indicateurs de cohésion sociale qui s'est tenue à Barcelone au mois de juin, alors que le secrétaire général rencontrait des responsables du Cabinet du ministre-président de Bruxelles-Capitale qui souhaitent connaître plus à fond la mission et le fonctionnement de l'Office.



Budget



Conformément à la Charte de la Ville de Montréal, le conseil municipal met à la disposition de l'Office les sommes nécessaires à la réalisation de son mandat. En vertu des articles 83 et 89 de la Charte, l'Office est tenu de mener toutes les consultations qui lui sont demandées par le comité exécutif ou le conseil municipal. Les états financiers de l'Office sont vérifiés par le bureau du vérificateur général de la Ville et sont présentés au conseil municipal.

En 2019, le nombre de mandats reçus et le niveau des diverses activités de l'Office ont fait en sorte que les sommes

affectées en début d'année dans le cadre du budget annuel de la Ville se sont avérées insuffisantes pour réaliser tous les mandats. En conséquence, le comité exécutif a accordé à l'Office des crédits additionnels de 840 k\$, tel que le prévoit l'article 82 de la Charte de la Ville de Montréal. C'est la troisième fois depuis 2013 que des crédits additionnels sont requis en cours d'année, mais la septième fois dans l'histoire de l'Office.

Voici la répartition des dépenses par grandes familles.



Budget 2019

Rémunération	850 000 \$
Avantages sociaux	170 000 \$
Transports et communications	210 000 \$
Services professionnels et administratifs	1 600 000 \$
Location et entretien	280 000 \$
Biens non durables	56 000 \$
TOTAL	3 166 000 \$



Annexes

Annexe I

NOTES BIOGRAPHIQUES



DOMINIQUE OLLIVIER Présidente

Dominique Ollivier a une formation en génie et une maîtrise en administration publique de l'École nationale d'administration publique. Elle possède plus de 25 ans d'expérience de travail en gestion, tant de projet que d'organismes, ainsi qu'en communications.

Elle a occupé différents postes au sein d'organismes sociaux, de cabinets ministériels au gouvernement du Québec (1995-2001) et au Cabinet du chef du Bloc québécois à Ottawa (2001-2006) avant d'assumer la direction générale de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICEA), de 2006 à 2011.

Forte de cette expérience variée, Mme Ollivier a fondé en mars 2011, le cabinet-conseil Ki3, spécialiste en communication stratégique, en recherche et en évaluation, notamment dans le domaine de la transformation sociale et du gouvernement ouvert.

La carrière de Mme Ollivier est aussi marquée par son implication bénévole auprès de nombreux organismes communautaires nationaux et internationaux, ainsi que par sa participation répétée à des jurys du milieu du développement social et de la culture.

Elle est l'auteure de plusieurs textes et mémoires traitant des questions de diversité culturelle, de participation civique et d'éducation des adultes, ainsi que de nombreux articles publiés dans différents journaux et revues.

Elle a également agi à titre de commissaire *ad hoc* de l'OCPM entre février 2009 et le 15 septembre 2014 où elle a été nommée à la présidence.

“

Tant de chantiers restent encore à explorer pour arriver à tirer pleinement avantage de la mine de savoirs d'usage recueillis par l'Office depuis sa fondation ! Ne serait-il pas temps que l'Office serve aussi à faire progresser ou émerger de nouvelles réflexions afin d'aider à façonner les priorités de demain ?

”

Les commissaires à temps partiel ou *ad hoc* en 2019



MARYSE ALCINDOR

Maryse Alcindor est titulaire d'un baccalauréat en pédagogie (1966) de l'Université de Montréal et d'une maîtrise en histoire (1978) de l'UQAM, ainsi que d'une licence en droit (1980) de l'Université de Montréal. Elle a été admise au Barreau du Québec en 1981 et a reçu l'Ordre national du Québec pour sa contribution exceptionnelle à la société québécoise en 2010.

Elle a un parcours riche et diversifié qui l'a amenée de la pratique du droit à la haute fonction publique où elle a été la première femme noire à occuper un poste de sous-ministre. Son passage comme directrice de l'Éducation à la Commission des droits de la personne du Québec l'a amenée à s'intéresser de près à la formation et à la consultation, notamment en ce qui a trait à la promotion et à la défense des droits des femmes. Retraitée de la fonction publique québécoise depuis 2012, elle demeure active auprès de plusieurs organismes sociaux montréalais et organisations vouées à la coopération internationale.



PRISCILLA ANANIAN

Architecte, urbaniste et designer de formation (UNESP, Brésil, 2001 et 2005) et docteure en art de bâtir et urbanisme (Université catholique de Louvain, Belgique, 2010), son parcours professionnel est jalonné d'expériences tant dans le monde académique de l'enseignement et de la recherche que dans les milieux de pratique en matière de réalisation de projets d'aménagement dans trois pays différents : le Brésil, la Belgique et le Canada.

Spécialiste de la construction d'un urbanisme collaboratif fondé sur la médiation, la négociation et la concertation des parties prenantes dans une dynamique d'intelligence collective, Madame Ananian a développé une expertise précieuse sur les processus de projet lorsque la planification urbaine et l'urbanisme réglementaire ne suffisent pas à eux seuls à apporter des réponses socialement pertinentes aux défis de nos sociétés.



CLAUDIA ATOMEI

Urbaniste de formation, Claudia Atomei accompagne depuis trois ans différents acteurs québécois dans l'élaboration participative de projets, plans et politiques, notamment relativement à l'aménagement du territoire, favorisant ainsi des systèmes alimentaires plus justes et soutenables. Récipiendaire du Prix d'excellence de l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage de l'Université de Montréal dans le cadre de sa maîtrise, elle a porté des projets de recherche interdisciplinaire sur trois continents. Claudia est aussi engagée dans la collectivité montréalaise – elle est co-instigatrice et administratrice de Lande, une organisation qui accompagne des groupes de citoyens dans des processus collaboratifs de réappropriation et de valorisation de terrains vacants à Montréal.



ISABELLE BEAULIEU

Détentrice d'un doctorat en science politique de l'Université de Montréal, Isabelle Beaulieu cumule plus de 20 années d'expérience en recherche, réalisation d'études et enseignement. Elle a également été membre du Conseil supérieur de la langue française du Québec de 2002 à 2007. Madame Beaulieu possède une solide expérience professionnelle à l'international; de 1995 à 1999, elle a été directrice d'études pour la firme Taylor Nelson Sofres à Kuala Lumpur, en Malaisie. Plus récemment, elle a travaillé aux États-Unis où elle a été Directrice du Bureau du Québec à Washington.

Au cours de sa carrière, elle a réalisé des projets de recherche pour divers organismes, notamment le Conseil interprofessionnel du Québec et l'Institut de Coopération pour l'éducation des adultes. Elle a mené à bien plusieurs consultations et études, entre autres, sur le développement économique de Montréal, l'accessibilité à l'emploi pour les groupes minoritaires et les défis de l'économie sociale à Montréal. Elle s'intéresse activement à la production d'outils didactiques en communication destinés à divers publics, ainsi qu'à la participation citoyenne, politique et sociale des groupes à risque d'exclusion. Elle se spécialise dans l'animation de groupe, la rédaction stratégique, l'analyse et l'élaboration de méthodologies innovantes.



MOUNIA BENALIL

Mounia Benalil détient un doctorat en études interculturelles et théories postcoloniales de l'Université de la Colombie-Britannique. Elle a mené plusieurs recherches subventionnées par le Fonds de recherche du Québec – Société et culture, le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes sur des enjeux contemporains en lien avec le vivre-ensemble et l'interculturel. Elle est aussi l'auteure de plusieurs publications scientifiques.

Elle accorde une place de choix à l'interface entre la recherche et l'action publique dans le champ des sciences sociales et s'intéresse à l'application du savoir aux enjeux sociaux par le biais de la recherche-action et par l'évaluation des impacts et des considérations légales et politiques sur les projets. Ce qui implique la mobilisation et le transfert continu des connaissances. Elle a été bénévole d'affaires pour plusieurs organisations à but non lucratif et a également travaillé avec plusieurs acteurs de la société civile dans la conduite de projets structurants pour la communauté, acteurs issus de Condition féminine Canada, de la Conférence régionale des élus de Montréal (Concertation Montréal) et de la Ville de Montréal.



BRUNO BERGERON

Membre de l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ) depuis 1980, Bruno Bergeron détient un baccalauréat en Design de l'environnement et une maîtrise en Analyse et gestion urbaine. Il a une vaste expérience dans le milieu de l'urbanisme municipal et, par intérêt pour la conciliation et la médiation auprès de grands groupes en matière d'urbanisme et d'environnement, il a récemment poursuivi des études de 2^e cycle en Prévention et règlement des différends à la faculté de droit de l'Université de Sherbrooke.

Plusieurs des travaux qu'il a dirigés ont été primés dont : l'Espace maskoutain de Saint-Hyacinthe par l'Ordre des architectes du Québec; le parc Vincent d'Indy de Boucherville par l'Institut de Design Montréal; et la fraysère de la rivière aux Pins de Boucherville par le Plan nord-américain de gestion de la Sauvagine.

Sa pratique professionnelle en planification urbaine se caractérise par une approche intégrée où les multiples intervenants qui marquent le paysage municipal sont interpellés. Il mise aussi sur sa capacité de proposer des solutions dans des dossiers de médiation et de résolution de problèmes en requalification urbaine. Il est membre de l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec et commissaire de l'Office de consultation publique de Montréal depuis avril 2008.

Il fut président de l'Association des coordonnateurs municipaux en rénovation urbaine, président de l'OUQ et vice-président de l'Association des urbanistes municipaux du Québec. Il est récipiendaire de la Médaille du mérite de l'OUQ et du prix du mérite du Conseil Interprofessionnel du Québec.



BRUNO-SERGE BOUCHER

Bruno-Serge Boucher possède une expertise approfondie en communication stratégique, en gouvernance démocratique et en rédaction. Détenteur d'un 3^e cycle de l'Université de Paris II en science de l'information, monsieur Boucher a travaillé de nombreuses années au sein d'une formation politique à titre de directeur des communications du parti, d'attaché de presse et de directeur adjoint de cabinet du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec. Il fut également directeur des communications et des relations publiques de la Délégation générale du Québec à Bruxelles.

De 2008 à 2015, il évolue au sein de la Fédération des chambres de commerce du Québec, où il occupe, notamment le poste de Vice-président communications, Soutien au réseau et formation. À ce titre, il était responsable de la gouvernance, de l'animation et de la mobilisation d'un réseau de près de 150 chambres de commerce, de même que du programme de formation continue du personnel. En 2015 et 2016, il devient Senior Program Manager pour le National Democratic Institute à Rabat, au Maroc. Après plus d'une année comme directeur des communications chez Aéro Montréal, il profite maintenant d'une retraite active et agit à titre de consultant et formateur.



NICOLE BRODEUR

Nicole Brodeur est détentrice d'un Baccalauréat ès arts et a obtenu une maîtrise en linguistique de l'Université de Paris-X-Nanterre. L'essentiel de sa carrière s'est déroulé en administration publique où elle a occupé de très nombreux postes de direction.

Après avoir enseigné au Cégep Édouard-Montpetit, elle occupera différents postes de cadre jusqu'à celui de Directrice générale du Cégep Lionel-Groulx de Sainte-Thérèse. Son parcours la conduira par la suite au Ministère de l'Éducation où elle prendra en charge la Direction générale de l'enseignement collégial. Plus tard, elle se joindra au ministère du Conseil exécutif comme secrétaire générale associée au Secrétariat à la condition féminine.

Elle travaillera une dizaine d'années au ministère des Relations avec les Citoyens et de l'Immigration, d'abord comme sous-ministre associée et ensuite comme sous-ministre en titre. Elle contribuera d'ailleurs très activement à la mise en place de ce nouveau ministère qui succédait alors au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. Elle a occupé le poste de secrétaire générale associée, au Secrétariat à la réforme administrative, pour ensuite agir comme présidente-directrice générale du Centre de référence des directeurs généraux et des cadres du réseau de la santé et des services sociaux.

Au fil des ans, elle occupera des fonctions au sein de nombreux conseils d'administration, notamment à la Régie des rentes du Québec, à l'École nationale d'administration publique, au Conseil des universités du Québec et au Collège Regina Assumpta. Elle est aujourd'hui consultante. Elle a été nommée commissaire *ad hoc* de l'OCPM en février 2009.



JEAN BURTON

Détenteur d'un doctorat en Sciences biologiques de l'Université de Montréal, Jean Burton possède une vaste expérience dans le domaine de l'environnement en tant que conseiller et planificateur scientifique.

De décembre 2003 à juin 2007, il a travaillé pour l'Agence canadienne de développement international (en détachement) en tant que conseiller canadien à l'Initiative du bassin du fleuve Niger. De 1989 à 2003, il a agi comme conseiller, planificateur et coordonnateur scientifique et adjoint au directeur à Environnement Canada au Centre Saint-Laurent, où il a coprésidé le comité de concertation sur le suivi de l'état du Saint-Laurent. En 1999, il était responsable de la participation canadienne à la Maison du citoyen dans le cadre du deuxième Forum Mondial de l'eau à La Haye. M. Burton a également travaillé en tant que vice-président aux communications et ressources humaines à la SOQUEM. Il a débuté sa carrière comme professeur invité au Département de Sciences biologiques de l'Université de Montréal et attaché de recherches au Centre de recherches écologiques de Montréal de mai 1974 à juin 1982.

M. Burton a remporté plusieurs prix et mentions d'excellence au cours de sa carrière, notamment pour sa participation à Americana 2001 et pour la coordination du travail sur le bilan environnemental du fleuve Saint-Laurent.

Depuis 2007, il est commissaire *ad hoc* à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) et membre du conseil d'administration de la Corporation d'aménagement pour le développement de la rivière L'Assomption (CARA).



JEAN CAOUETTE

Originaire de Québec, Jean Caouette a fait des études en philosophie à l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) et a, par la suite, complété un baccalauréat en architecture à l'Université Laval. Il a aussi terminé une maîtrise en administration des affaires (MBA) à l'École des hautes études commerciales.

Monsieur Caouette a entrepris sa carrière d'architecte auprès de divers bureaux de Montréal, Québec et Toronto. Il a ensuite occupé les fonctions de directeur des services immobiliers au sein d'une grande entreprise avant de fonder sa propre firme d'architectes en 1992. Un bon nombre des mandats qu'il a réalisés concernaient la réhabilitation/transformation de bâtiments existants ou la construction et l'agrandissement d'usines, ainsi que la réfection d'édifices scolaires. Ses travaux l'ont mené notamment aux États-Unis et en Algérie.

Son implication communautaire l'a conduit à siéger au conseil d'administration de l'Hôpital Jean-Talon, à celui de la CDEC Rosemont-Petite-Patrie, au comité consultatif d'urbanisme de Rosemont-La-Petite-Patrie et au Fonds d'assurance responsabilité de l'Ordre des architectes du Québec.



ÉRIC CARDINAL

Titulaire d'un baccalauréat en science politique et d'une maîtrise en droit public (spécialisée en droit autochtone), Éric Cardinal possède plus de 20 ans d'expérience dans le domaine des relations publiques, de l'acceptabilité sociale et des relations avec les communautés. Après avoir commencé sa carrière comme journaliste, il a bifurqué vers le service public, notamment en tant que chef de cabinet du ministre responsable des Affaires autochtones et, récemment, celui de directeur des communications du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

Jumelant efficacement son expertise en droit autochtone et ses talents en communication publique pour développer une expertise unique au Québec, il a cumulé un grand nombre de mandats auprès des communautés et organisations des Premières Nations au Québec. Sa participation à la création du Centre de développement communautaire autochtone à Montréal (Autochtone Montréal) a largement contribué au développement de programmes efficaces de relations avec les communautés pour diverses entreprises, organisations et municipalités.

Il a dirigé sa propre firme pendant dix ans, avant de piloter la pratique en affaires autochtones et acceptabilité sociale d'une grande agence de relations publiques, puis celle en acceptabilité sociale et relations avec le milieu d'une importante firme d'ingénierie-conseil. Il occupe présentement le poste de Vice-président d'une entreprise autochtone sise à Montréal.

Son expertise particulière, permettant une compréhension optimale et une analyse en profondeur de divers enjeux, facilite la construction de liens de confiance avec l'ensemble des parties prenantes.



DANIELLE CASARA

Danielle Casara a mené une carrière riche et diversifiée dans le monde syndical pendant plus de vingt ans. D'abord vice-présidente du Syndicat des employés de la Banque Laurentienne du Canada, elle deviendra secrétaire générale puis présidente du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain. Danielle a également fait partie du bureau de direction de la FTQ en tant que vice-présidente représentant les femmes de 2007 à 2010.

Le développement de l'emploi a été au cœur de son implication au sein du Conseil emploi métropole et du Conseil régional des partenaires du marché du travail de Montréal.

Passionnée de développement économique et social, elle a présidé plusieurs comités d'investissement local du Fonds de solidarité de la FTQ.

Les enjeux de solidarité sociale et de lutte à l'exclusion ont animé le travail de Danielle en tant qu'arbitre au sein du Conseil arbitral de l'assurance-emploi du Grand Montréal pendant plus de dix ans. Elle a également été membre du conseil d'administration de Centraide du Grand Montréal de 2005 à 2011.

Valorisant le travail en concertation, elle a été membre du comité de direction de la Conférence régionale des élus de Montréal et a participé à la mise sur pied de Concertation Montréal. Elle a coprésidé la Table de consultation sur le développement social du Forum montréalais sur la métropole.

Citoyenne engagée, Danielle a fait partie du Conseil des Montréalaises de 2006 à 2012. Elle a également agi à titre de commissaire lors de la consultation publique de la Communauté métropolitaine de Montréal sur le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles en 2015.



PIERRE-CONSTANTIN CHARLES

Pierre-Constantin Charles possède une formation en service social et est détenteur d'un MBA de l'École des sciences de la gestion de l'UQAM. Il évolue dans l'action communautaire et sociale depuis plus de trente ans à titre de gestionnaire d'organisme auprès des nouveaux arrivants et de consultant en gestion de la diversité et en activités philanthropiques. Les enjeux de développement territorial et humain sont au cœur de ses actions professionnelles. Ses fonctions actuelles de conseiller en planification et responsable des relations avec les milieux à Centraide du Grand Montréal lui ont permis de développer une expertise particulière en analyse sociale et territoriale, en évaluation de projet et en concertation.



LORÈNE CRISTINI

Spécialisée dans les stratégies de responsabilité sociétale et leurs applications aux pratiques d'affaires ainsi qu'en développement organisationnel et gouvernance d'OBNL, elle a travaillé plusieurs années en conseil, comme directrice responsabilité sociétale, puis à des postes de direction d'organismes de bienfaisance en environnement, en tant que directrice générale et directrice stratégie, opérations et richesses humaines.

Elle œuvre actuellement à titre de directrice générale adjointe de l'Observatoire québécois des inégalités, en vue d'accompagner l'organisation à maximiser son impact social à travers ses programmes, ses processus et ses activités grand public. Elle développe un programme destiné aux organisations pour réduire leur empreinte inégalité et elle travaille également en recherche sur les dynamiques entre inégalités socioéconomiques et changements climatiques.

Elle est également présidente du conseil d'administration de Poly-Mer et administratrice de l'Institut de biomimétisme. Son passage au Forum jeunesse de l'île de Montréal ainsi que ses nombreux engagements dans le domaine de l'économie sociale et des organismes à but non lucratif l'ont familiarisé avec les processus de consultation publique. En 2016, elle a été sélectionnée Jeune Femme Leader par Concertation Montréal.

Lorène détient un baccalauréat en administration des affaires et études internationales, une maîtrise en stratégie et un D.E.S.S. en développement durable et responsabilité sociétale à HEC Montréal. Elle a complété sa formation par un certificat en droit de l'Université de Montréal, une formation en gouvernance du Collège des administrateurs de sociétés et un programme en développement organisationnel de l'école des dirigeants d'HEC Montréal. Elle est membre de l'Association canadienne des parajuristes.



ALAIN DUHAMEL

Monsieur Duhamel a fait une longue carrière comme journaliste. Il est détenteur d'un baccalauréat ès arts (science politique) de l'Université d'Ottawa et diplômé en communications de l'Université Saint-Paul.

Il a débuté sa carrière au journal Le Droit d'Ottawa, pour ensuite devenir correspondant parlementaire du réseau TVA à Ottawa et, par la suite, successivement journaliste au Jour, au Devoir et au Journal Les Affaires. Il a aussi été conseiller auprès du président du comité exécutif de la Ville de Montréal de 1986 à 1994.

Alain Duhamel a été actif dans le mouvement coopératif. Il a été dirigeant élu de la Caisse Desjardins d'Ahuntsic pendant près de 32 ans et a présidé son conseil d'administration pendant dix ans. Il a aussi été représentant au Conseil régional des caisses pour la région Ouest de Montréal du Mouvement Desjardins et enseignant formateur à l'Institut coopératif Desjardins.

Ces récentes années, M. Duhamel collabore à l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP).



HABIB EL-HAGE

Directeur de l'Institut de recherche sur l'intégration professionnelle des immigrants (IRIPI) du Collège de Maisonneuve, M. Habib El-Hage est détenteur d'un doctorat en sociologie de l'UQAM. Ses intérêts portent sur les pratiques de prévention, d'intervention et de gestion de la diversité dans les entreprises et les institutions publiques. Il est chercheur associé au Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté (CRIEC) et membre de l'équipe Migration et ethnicité dans les interventions en santé et en services sociaux (METISS) et de l'équipe Recherche et action sur les polarisations sociales (RAPS).

Il était président du Conseil interculturel de Montréal, où il a coordonné, participé à la rédaction et présenté publiquement plusieurs avis et mémoires aux instances politiques de la Ville de Montréal. Aussi, il était impliqué au Comité sur les services aux nouveaux arrivants et aux communautés culturelles de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec et le Comité interculturel de l'Association canadienne en santé mentale. Il collabore à plusieurs recherches portant sur la radicalisation. Il a publié récemment les résultats d'une étude portant sur les multiples barrières que vivent les personnes LGBTQ racisées à Montréal ainsi qu'un guide sur l'intervention en contexte de diversité au collégial. Au sein de l'OCPM, M. El-Hage a collaboré aux consultations publiques portant sur l'Agriculture urbaine et la Stratégie centre-ville. Il est également commissaire dans le dossier de consultation publique portant sur le racisme et la discrimination systémiques.



ARIANE ÉMOND

Journaliste indépendante, Ariane Émond a touché à tous les aspects de la communication. Elle a collaboré au *Devoir*, à *Alternatives*, à *La Gazette des femmes*, et à Radio-Canada pendant une vingtaine d'années, ainsi qu'à Télé-Québec. Elle a cofondé le magazine féministe d'actualité *La Vie en rose*. Elle a contribué à une quinzaine de documentaires québécois et remporté plusieurs prix pour son travail au cinéma et en journalisme (dont le Prix René-Lévesque et le Prix Judith-Jasmin). Elle a été la première directrice générale de Culture Montréal.

Son intérêt pour les questions sociales (inégalités, éducation et décrochage, immigration et intégration, enjeux des villes et renouvellement de leur cadre de vie, etc.) traverse son engagement professionnel. Depuis plus de 25 ans, elle agit à titre d'animatrice d'événements, colloques, congrès et débats publics organisés par des ministères, des universités, des municipalités ou le milieu associatif.

Elle est marraine de la fondation *60 millions de filles* (<http://60millionsdefilles.org/fr/>) qui soutient l'éducation des filles dans les pays en développement. Auteure, elle a publié, notamment, *Les Ponts d'Ariane* (VLB 1994), collaboré à l'album photo *éLOGES* (éditions du passage 2007) et *Les Auberges du cœur : L'art de raccrocher les jeunes* (Bayard Canada 2012) sur les jeunes déboussolés et sans abri dans nos villes. Elle est commissaire à l'OCPM depuis 2008.



CHRISTIAN GIGUÈRE

Détenteur d'un baccalauréat en psychosociologie de la communication (animation de groupe) et d'une maîtrise en philosophie politique – profil éthique publique, Christian Giguère est président, membre fondateur (1999) du Centre de développement pour l'exercice de la citoyenneté (CDEC). Il en a été le directeur général jusqu'en 2015.

Le CDEC a développé et déployé des activités d'éducation et des processus de participation citoyenne et démocratique, touché à plus de 350 000 élèves des écoles de plusieurs régions du Québec et reçu trois prestigieux prix, dont le prix québécois de la citoyenneté Claire Bonenfant pour les valeurs démocratiques décerné par l'Assemblée nationale du Québec.

M. Giguère a prononcé des conférences sur l'éducation, la citoyenneté et la participation démocratique et publié des articles traitant notamment des obstacles à la participation citoyenne.

Élu commissaire scolaire à la Commission scolaire de Montréal en 2007, il a présidé (2007-14) le comité institutionnel sur l'éthique et la gouvernance, piloté la politique sur l'initiation à la vie démocratique, présidé le caucus des commissaires (2012-13) et représenté (2010-13) la CSDM au conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec. Il y a occupé un poste à la commission politique et a été élu au bureau de direction en 2013. M. Giguère a été nommé commissaire à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) en mai 2017, il est affecté à la commission du secteur des Faubourgs où il participe à mettre en place un processus de consultation sur l'avenir du quartier. On lui a également confié le mandat de proposer des façons de rejoindre davantage de jeunes lors des consultations.



JUDY GOLD

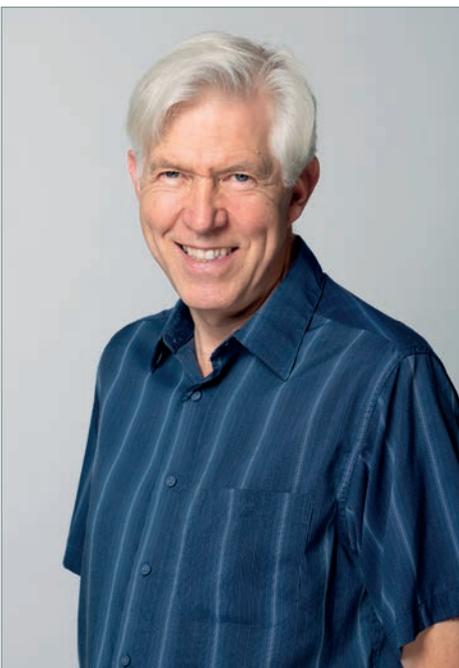
Judy Gold a une formation en anthropologie de l'Université McGill et en service social de l'Université de Montréal.

Commissaire *ad hoc* à l'Office de consultation publique de Montréal depuis 2004, elle a participé, à titre de commissaire ou de présidente, aux consultations publiques sur divers projets dont la politique de développement culturel pour la Ville de Montréal, le plan directeur de développement du site Contrecoeur, le réaménagement des secteurs de l'entrée Peel et de la Clairière du Mont-Royal, le plan d'action famille de Montréal, le projet de réaménagement des Places l'Acadie et Henri-Bourassa, le projet de requalification du secteur Namur-Jean-Talon Ouest, l'*Opération Carte Blanche* du 375^e anniversaire de Montréal, l'aménagement du quartier Saint-Raymond et des abords du CUSM et, plus récemment, le racisme et la discrimination systémiques.

Membre à temps partiel au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de 2003 à 2009, elle a siégé à la commission du Projet de prolongement de l'axe du Vallon à Québec et à la commission du Projet d'amélioration des infrastructures de transport terrestre près de l'aéroport Montréal-Trudeau.

En outre, elle travaille depuis plus de trente ans dans le domaine des droits humains, notamment en matière de diversité culturelle, d'inclusion sociale et de développement communautaire, et ce, dans la gestion d'organismes, l'élaboration de programmes et l'analyse de politiques gouvernementales.

Judy Gold a siégé au Tribunal des droits de la personne du Québec de 2009 à 2019.



DAVID HANNA

Retraité depuis 2016, mais encore actif comme professeur associé en urbanisme au département d'études urbaines et touristiques de l'UQAM, David Hanna est détenteur d'un doctorat en économie de l'Université McGill. Expert en transport urbain et en patrimoine urbain, il possède une longue expérience en consultation publique, ayant notamment mené des mandats pour le Comité consultatif de la Ville de Montréal pour la protection des biens culturels de 1991 à 2003. De 1996 à 2004, il a également exercé la fonction de président du Conseil du patrimoine religieux du Québec. Tout au long de sa carrière, comme en font foi ses nombreuses publications et contributions à des congrès scientifiques, il a développé une vision pertinente et ouverte des enjeux humains économiques, architecturaux et patrimoniaux inhérents à la vie dans la cité.



JACQUES INTERNOSCIA

Titulaire d'un baccalauréat en géographie économique et d'une maîtrise en administration des affaires, Jacques Internoscia s'est spécialisé dans les domaines des transports et des infrastructures. Anciennement commissaire au développement économique des transports à la Ville de Montréal, il a notamment occupé les fonctions de directeur de la planification corporative de la Société de transport de Montréal et de vice-président de la Fédération des chambres de commerce du Québec.

Sa carrière s'est poursuivie auprès d'OBNL à titre de directeur des projets stratégiques de l'Association de l'aluminium du Canada et de la grappe industrielle de l'aluminium du Québec, AluQuébec, où l'objectif était de développer l'empreinte de ce secteur au Québec, notamment dans les champs des transports, des infrastructures et du bâtiment durable.

Gestionnaire visionnaire, il a aussi dirigé le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) et occupé des fonctions-conseils dans ses domaines d'expertise.



STÉPHANIE JÉRÉMIE

Stéphanie Jérémie a développé une bonne expertise dans le travail auprès des jeunes pour les inciter à vivre une citoyenneté pleine et entière. Ses compétences en coordination de démarches participatives et en résolution de conflits lui servent à innover et à cocréer des programmes qui stimulent la prise de parole des jeunes et leur engagement social. Tout au long de sa jeune carrière, elle s'est dévouée à la défense des droits de la personne, notamment à travers la mise en récit des voix des citoyens. Son dévouement à représenter les communautés ethnolinguistiques minoritaires montréalaises amène de nouvelles perspectives dans la recherche de la participation sans exclusion.



DANIELLE LANDRY

Danielle Landry a à son actif trente années d'expérience en intervention éducative et sociale dans le but d'encourager l'engagement volontaire, le leadership et l'action démocratique au sein de la société civile. Elle a acquis une solide expérience en gestion de programme, tant dans la fonction publique québécoise que dans le milieu communautaire.

Détentrice de plusieurs distinctions d'envergure montréalaise et canadienne, son rayon d'action l'a amenée à agir à titre de catalyseur de la capacité des collectivités et de l'inclusion sociale dans les projets de participation publique et d'éducation. Elle est également très engagée dans les mouvements de conservation de la nature et de protection de l'environnement et dirige sa propre entreprise de services-conseils.



HÉLÈNE LAPERRIÈRE

Hélène Laperrière est titulaire d'un baccalauréat en géographie/sciences économiques de l'Université Laval, d'une maîtrise en urbanisme et d'un doctorat en aménagement de l'Université de Montréal, et a été doublement boursière postdoctorale (CRSH et INRS-Urbanisation). Mme Laperrière est membre de l'OUQ depuis 1982.

Spécialisée en études urbaines, en planification stratégique et en aménagement culturel et patrimonial, Hélène Laperrière exerce l'urbanisme en pratique privée, tout en œuvrant en recherche appliquée. Elle a enseigné en Chine en 2009 et a conseillé les autorités universitaires en développement urbain. Sa pratique professionnelle est fondée sur l'écoute, la mise en place de méthodologies innovantes et ciblées, de même que sur la recherche de solutions orientées vers une amélioration constante du développement urbain durable au bénéfice de la collectivité.

De 2000 à 2003, elle a participé au jury d'architecture, puis au comité de construction de la BnQ. De 1999 à 2009, elle a également été vice-présidente du CA du MAI. De 2005 à 2008, elle a été membre du Comité éditorial de la revue *Urbanité*. Elle est l'auteure de guides historiques et patrimoniaux des régions du Québec, signe de nombreux articles et prononce régulièrement des conférences.

Depuis 2004, Mme Laperrière est impliquée à l'OCPM, tour à tour comme expert, commissaire et présidente de commission. De plus, au cours de ces années et à diverses occasions, elle a représenté l'Office à titre de conférencière et animatrice d'ateliers et de tables rondes.



MARIE LEAHEY

Marie Leahey est maintenant retraitée après avoir été coordonnatrice du Régime de retraite des groupes communautaires et de femmes. Auparavant, elle a travaillé à la Fédération québécoise des organismes communautaires famille et dans un service d'employabilité, le SORIF. Son intérêt pour le développement régional l'a amené à travailler à la Conférence régionale des élus de Montréal. Diplômée de l'UQAM en Éducation, elle est une administratrice certifiée de société par le Collège des administrateurs de l'Université Laval.

Préoccupée par l'autonomie financière des femmes et l'apport de celles-ci au développement social et économique, elle s'est impliquée dans plusieurs organismes, dont la présidence du Conseil des Montréalaises et le Réseau habitation femmes. Elle est l'une des membres fondatrices de Vivacité, société immobilière équitable. Elle siège actuellement au conseil d'administration de la Fondation Béati.



GAÉTAN LEBEAU

Gaétan Lebeau s'intéresse depuis longtemps aux problématiques de vie en milieu urbain. En 1974, il participe à la fondation du Rassemblement des Citoyens de Montréal. Élu conseiller municipal (1974-1978), il s'intéresse particulièrement aux enjeux d'aménagement, de participation citoyenne et de démocratie. Dans les années 1980, il œuvre en CLSC et participe à la mise sur pied de divers organismes communautaires ou de concertation.

À la Société de transport de Montréal pendant une vingtaine d'années, il exerce différents rôles professionnels seniors en communication, en développement organisationnel, en gestion du changement ainsi qu'en amélioration des processus d'affaires et de la performance. Il a développé une expertise particulière pour l'animation des groupes qui s'engagent dans une démarche de résolution de problèmes ou d'amélioration.

Parallèlement, en tant que membre du Conseil d'administration de l'Institut d'administration publique du Grand Montréal (IAPGM-IAPC), de 1992 à 2004, il assume les fonctions de secrétaire, puis de président du comité de programmation. En 2000, il initie la mise sur pied de l'organisme *Jeunes Fonctionnaires d'un jour*, dont il préside la destinée jusqu'en 2008. Cet OBNL contribue à la persévérance scolaire, tout en valorisant la qualité des services publics en offrant des stages dans les organisations publiques pour les jeunes des écoles secondaires.

Il a mené des études de maîtrise en sociologie et détient une maîtrise en administration publique. Il a été formateur associé à l'École nationale d'administration publique (ENAP) puis à l'École de technologie supérieure (ÉTS) où il enseigne toujours. Il poursuit aujourd'hui sa pratique comme consultant.



MARIE CLAUDE MASSICOTTE

Architecte paysagiste de formation et possédant de nombreuses attestations en gestion de projets et en environnement, Marie Claude Massicotte détient plus de 33 années d'expérience en gestion de projets en milieu urbain et métropolitain. Professionnelle et gestionnaire reconnue pour son expertise dans le développement des réseaux verts et bleus, la régénération de sites perturbés (friche, lieux contaminés), l'aménagement riverain et le design urbain, elle a travaillé pendant plus de 29 ans comme architecte paysagiste, chef d'équipe et gestionnaire en milieu municipal. Dans ses projets, elle valorise l'innovation, la concertation, le ralliement par la vision et le renforcement par la multidisciplinarité. Elle a coordonné et planifié la mise en œuvre de plusieurs parcs urbains et grands projets de développement dont plusieurs ont reçu des distinctions. Elle a aussi orchestré des projets de coopération internationale (Paris, Shanghai). Elle est récipiendaire du prix Frederick Todd 2015 de l'AAPQ (Association des architectes paysagistes du Québec).

Elle opère présentement son bureau d'expertise en architecture de paysage et enseigne depuis 2016 à la faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal (école d'urbanisme et d'architecture de paysage) aux niveaux BAC et maîtrise en architecture de paysage.



SUZANN MÉTHOT

Suzann Méthot a été présidente de 2016 à 2019 du COMEX (Comité d'examen sur les répercussions sur l'environnement et le milieu social), un organisme indépendant composé de membres nommés par les gouvernements du Québec et de la nation crie responsable de l'évaluation et de l'examen des impacts des projets régis par la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ). Les vingt dernières années de sa carrière lui ont permis de renforcer son expertise dans les domaines de l'environnement, du développement responsable et durable, des relations gouvernementales (municipales, provinciales, fédérales et autochtones) et des relations avec les parties prenantes du Nord québécois.

Communicatrice rassembleuse, elle a également piloté tout au long de sa carrière de nombreux exercices de consultation et de concertation pour la mise en œuvre de projets de développement durable et de gouvernance respectueuse des relations avec les nations autochtones. Suzann poursuit aujourd'hui sa carrière à titre de consultante auprès d'organisations diverses.



MARTINE MUSAU

L'expérience professionnelle de Martine Musau cadre parfaitement avec les mandats de l'Office. Tant les fonctions d'officier municipal qu'elle a occupées entre 2012 et 2019 à titre de directrice des affaires juridiques et greffière des villes d'Amqui et de Kirkland que sa pratique actuelle d'avocate en droit municipal, l'ont amenée à bien saisir les enjeux rencontrés par les décideurs municipaux.

Elle a notamment chapeauté la refonte des règlements d'urbanisme d'une ville liée, a contribué à la création de cadres de consultation publique transparents et efficaces, a eu à élaborer pour des gouvernements locaux des stratégies relatives aux questions d'urbanisme et d'aménagement, de gestion contractuelle et d'éthique. Elle a également dirigé des sessions de formation pour des élus et des cadres municipaux.



NADJA RAPHAËL

Nadja Raphaël est avocate et coach certifiée par l'*International Coach Federation* (ICF).

Elle possède un profil multidisciplinaire en droit, en relations publiques et en coaching. Avant d'être à la tête de son cabinet en coaching professionnel, elle a occupé des postes stratégiques, notamment celui de chef de cabinet du bâtonnier du Québec et celui de responsable des relations avec les médias au sein d'un ministère canadien voué au développement économique des PME au Québec. Elle connaît bien les milieux institutionnels et gouvernementaux, où se côtoient intimement des enjeux politiques et administratifs.

Nadja possède un intérêt marqué pour « l'empowerment », tant d'un point de vue individuel que collectif. C'est d'ailleurs la principale raison qui l'a menée à obtenir un diplôme d'études supérieures en Prévention et résolution des différends (médiation et négociation raisonnée) et à s'intéresser à la participation publique.



DANIELLE SAUVAGE

Danielle Sauvage est une gestionnaire culturelle de haut niveau. Au cours de sa carrière, elle a notamment occupé le poste de Directrice générale du Conseil des arts de Montréal de 2002 à 2013. Sous sa gouverne, le rayonnement du Conseil et son impact au sein du milieu culturel montréalais se sont accrus considérablement. Elle s'intéresse particulièrement à la promotion et à l'inclusion de la relève et de la diversité ainsi qu'aux pratiques novatrices.

Récipiendaire de plusieurs prix et distinctions, dont l'ordre du Québec reçu en 2018, elle a participé à titre de consultante en communications à l'organisation de nombreuses consultations publiques, notamment sur les projets d'agrandissement du Musée des beaux-arts de Montréal, de la salle de l'Orchestre Symphonique de Montréal et du Musée d'art contemporain de Montréal.



MICHEL SÉGUIN

Michel Séguin est détenteur d'un baccalauréat en sciences sociales de l'Université d'Ottawa, d'une maîtrise en études environnementales de l'Université York à Toronto et d'un doctorat en sociologie de l'Université de Montréal.

Il a œuvré dans le domaine des communications à la CBC, à Communications Canada et à la chaîne française de TVOntario, mais aussi dans le domaine de l'environnement. Il a été représentant des groupes environnementaux au Conseil canadien des ministres de l'environnement. Parmi ses réalisations, notons la mise sur pied de la Semaine québécoise de réduction des déchets, célébrée depuis 2001. Il a également coordonné le projet C-Vert de la Fondation de la famille Claudine et Stephen Bronfman entre 2005 et 2015, projet lauréat d'un Phénix de l'environnement en 2012. En 2015, il préside la Commission indépendante de consultation publique du projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Il a aussi été actif dans le domaine de l'enseignement et de la recherche, entre autres, comme chercheur associé aux universités de Sherbrooke et de Montréal et est l'auteur de nombreux livres et publications, principalement dans le domaine de l'environnement.



LUBA SERGE

Luba Serge détient une maîtrise en urbanisme et un doctorat en sciences sociales. Elle est membre de l'Ordre des urbanistes du Québec et possède une expérience dans divers domaines liés à l'habitation et à la revitalisation des quartiers. Elle a participé à la mise sur pied de projets de coopératives d'habitation dans des quartiers montréalais, à la planification et au développement du projet Milton Parc, ainsi qu'à l'élaboration du projet de la Fiducie foncière communautaire Benny Farm. Elle a travaillé au Service de l'habitation de la Ville de Montréal lors de l'élaboration de l'énoncé de politique sur l'habitation et à la Société d'habitation et de développement de Montréal, où elle a entrepris le suivi et l'évaluation du Programme d'acquisition de logements locatifs et son impact sur la revitalisation des quartiers et sur l'amélioration de la sécurité et la prévention de la criminalité.

En tant que consultante, elle a entrepris des études sur la question du sans-abrisme, le logement pour personnes âgées, l'exclusion sociale, ainsi que le logement abordable et communautaire. De plus, elle a participé à divers projets tels l'introduction des méthodes de construction domiciliaire canadienne en Russie et un projet pilote de mise sur pied de fiducies foncières communautaires dans deux quartiers montréalais. De 1992 à 1998, elle a été membre du CCU de la Ville de Montréal-Ouest. Outre son travail en tant que consultante, elle enseigne aux niveaux collégial et universitaire. Elle a été nommée commissaire *ad hoc* de l'OCPM en avril 2008.



FRANCINE SIMARD

Francine Simard est détentrice d'un MBA des HEC. Elle est actuellement présidente-directrice générale de Repère communication et recherche, une firme spécialisée dans la recherche qualitative et quantitative, l'animation de groupes de discussion et d'entretiens individuels, le développement de méthodologies de consultation, ainsi que la gestion de projets et d'équipes.

L'essentiel de sa carrière s'est déployé au cours des vingt-cinq dernières années, à titre de vice-présidente recherche chez Léger Marketing (1990-2000) et chez Baromètre (2000-2002) et de PDG à Repère communication et recherche (2002-...). Elle a parmi ses clients des agences gouvernementales, des médias, des ministères, des entreprises culturelles et des associations professionnelles. Sa vaste expérience auprès d'un ensemble de clientèles lui permet d'utiliser diverses techniques pour explorer les besoins et les attentes de groupes variés et d'évaluer leur intérêt pour des services nouveaux, des politiques novatrices ou des projets existants ou à améliorer.



JEAN-FRANÇOIS THUOT

Jean-François Thuot est détenteur d'un Ph. D. en science politique (UQAM). Il est également membre de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec (Adm.A) et administrateur de sociétés certifié (ASC). Sa carrière a débuté dans l'enseignement universitaire en formation à distance, à la Télé-université. Il a œuvré ensuite dans le monde des professions réglementées, au sein duquel il a notamment assumé, de 2007 à 2017, la direction générale du Conseil interprofessionnel du Québec, le regroupement des 46 ordres professionnels. Il a su, au fil de ces années, parfaire son rôle de facilitateur et rallier avec diplomatie des groupes de parties prenantes.

Il agit maintenant à titre de conseiller stratégique, d'analyste et de formateur en gouvernance. Il est également l'auteur de plusieurs articles portant sur les processus démocratiques et divers enjeux de politiques publiques.



RADOUAN TORKMANI

Formé en architecture et en ingénierie, Radouan Torkmani œuvre présentement à l'élaboration, la planification et la coordination de projets de nouvelles écoles à la CSDM. Ses recherches en architecture misent sur l'échange avec les utilisateurs pour déterminer les formes et les parcours. Spécialiste de la recherche active de consensus, il a démontré un engagement social exemplaire et une grande capacité à exercer du leadership et de la vision. Il est notamment membre du « Groupe des 30 » de Concertation Montréal qui réunit 30 ambassadrices et ambassadeurs issus des groupes ethnoculturels ayant de l'expérience au sein de conseils d'administration (CA) pour inciter d'autres personnes talentueuses à suivre leurs pas.



ARLINDO VIEIRA

Arlindo Vieira est diplômé de la faculté de science politique et de droit de l'UQAM et titulaire d'un diplôme de deuxième cycle de la faculté de droit de l'Université de Montréal.

Outre les années accumulées comme avocat de pratique privée, Arlindo Vieira possède une vaste expérience de décideur et de gestionnaire dans divers milieux gouvernementaux et communautaires. Il y a exercé, à différentes époques, la fonction de directeur d'un cabinet ministériel, de président du Conseil des relations interculturelles (C.R.I.), de juge administratif à la Régie des alcools, des courses et des jeux et de directeur général de Radio Centre-Ville.

Alors qu'il assumait les fonctions de président du C.R.I., Arlindo Vieira a eu l'occasion d'agir à titre de médiateur et de diriger plusieurs consultations sur des enjeux reliés aux relations interculturelles et à la gestion de la diversité dans la société québécoise et dans l'agglomération montréalaise.

Arlindo Vieira a également à son crédit une expérience de consultation publique dans le domaine du patrimoine à titre de membre du Groupe conseil sur la politique du patrimoine culturel du Québec.

Arlindo Vieira est aussi reconnu pour son engagement social ayant œuvré dans multiples comités et organismes communautaires. La Ligue des droits et libertés, le Centre Multiethnique Saint-Louis, la Caisse Populaire des Portugais, le Centre sociocommunautaire de Montréal, le Centre Justice et Foi, le Comité des communautés culturelles du Barreau du Québec et la Fondation de la Tolérance sont quelques-uns des organismes où il siège ou qui ont bénéficié de son leadership et de son engagement au fil des ans.

Il a été commissaire de l'OCPM de 2008 à 2011, et a été renommé en 2015 pour un autre mandat



JOSHUA WOLFE

Joshua Wolfe détient une maîtrise en urbanisme de l'Université de Montréal, de même qu'un baccalauréat en Science & Human Affairs de l'Université Concordia. Il agit comme conseiller en développement durable pour les municipalités et les ONG. En 1990, il a été reçu membre de l'American Institute of Certified Planners. Il a enseigné le développement durable des villes et la participation publique à l'Université Concordia, à l'UCLA Extension Public Policy Program, à l'Université McGill, ainsi qu'à l'Institut international de gestion des grandes métropoles et l'International Association for Public Participation.

Natif de Montréal, M. Wolfe a aussi vécu en Californie où il a effectué des études d'impact environnemental et préparé des plans d'urbanisme pour diverses municipalités et autres organismes publics des régions de San Francisco et de San Diego. À Montréal, il a été directeur général de la Fondation Héritage Montréal et a contribué sur une base régulière à la chronique d'architecture et d'urbanisme du journal *The Gazette*. De plus, il est l'auteur d'une cinquantaine d'articles, chapitres de livres et papiers scientifiques et coauteur du Dictionnaire historique du Plateau Mont-Royal (Éditions Écosociété). Il a mis sur pied le Comité du patrimoine bâti juif et a fait partie du conseil d'administration de la Fondation du patrimoine religieux du Québec. Il a été un des fondateurs de la coopérative d'habitation les Tourelles, à Milton-Parc, où il a vécu pendant plus de quinze ans. Ayant déjà siégé au conseil d'administration national de la Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP), il a été président de SNAP-Québec de 2013 à 2015.

Annexe II

EXTRAITS

CHARTRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, L.R.Q., c. C.-11.4

SECTION IX

OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Institution.

75. Est institué l'Office de consultation publique de Montréal.

2000, c. 56, ann. I, a. 75.

Président.

76. Le conseil, par une décision prise aux deux tiers des voix de ses membres, et parmi des candidats qui ont une compétence particulière en matière de consultation publique, désigne un président de l'office et peut désigner des commissaires. Il peut, dans la même résolution, déterminer leur rémunération et leurs autres conditions de travail, sous réserve, le cas échéant, d'un règlement adopté en vertu de l'article 79.

Mandat.

Le mandat du président est d'une durée de quatre ans. Il exerce ses fonctions à plein temps.

Mandat.

La durée du mandat d'un commissaire est précisée dans la résolution qui le nomme et ne peut être supérieure à quatre ans. À défaut de mention à ce sujet dans la résolution, elle est de quatre ans.

2000, c. 56, ann. I, a. 76; 2001, c. 25, a. 257.

Commissaire supplémentaire.

77. Le conseil de la ville peut, sur demande du président de l'Office et par une décision prise aux deux tiers des voix exprimées, nommer, pour la période déterminée dans la résolution, tout commissaire supplémentaire choisi à même une liste dressée par le comité exécutif, et déterminer sa rémunération et ses autres conditions de travail.

Liste.

Le président peut, annuellement, proposer une liste au comité exécutif.

Restrictions.

Seules peuvent être sur une liste visée au premier ou au deuxième alinéa des personnes qui ont des compétences particulières en matière de consultation publique.

2000, c. 56, ann. I, a. 77; 2001, c. 25, a. 258.

Inhabilité.

78. Les membres du conseil de la ville ou d'un conseil d'arrondissement ainsi que les fonctionnaires et employés de la ville sont inhabiles à exercer les fonctions de président et de commissaire.

2000, c. 56, ann. I, a. 78.

Rémunération.

79. Le conseil de la ville peut, par un règlement adopté aux deux tiers des voix exprimées, fixer la rémunération du président et celle des commissaires. Ceux-ci ont droit au remboursement par l'office des dépenses autorisées par celui-ci et engagées dans l'exercice de leurs fonctions.

2000, c. 56, ann. I, a. 79; 2001, c. 25, a. 259.

Personnel.

80. Le président peut s'adjoindre le personnel dont il a besoin pour l'exercice des fonctions de l'Office et fixer sa rémunération. Les employés de l'Office ne sont pas des employés de la ville.

Affectation d'employé.

Le conseil de la ville peut également affecter aux fonctions de l'Office tout employé de la ville qu'il désigne.

Trésorier.

Le trésorier de la ville ou l'adjoint qu'il désigne est le trésorier de l'Office.

2000, c. 56, ann. I, a. 80.

Exercice financier et vérification.

81. L'exercice financier de l'Office coïncide avec celui de la ville et le vérificateur de cette dernière vérifie les états financiers de l'Office et, dans les 120 jours suivant la fin de l'exercice financier, fait rapport de son examen au conseil.

2000, c. 56, ann. I, a. 81.

Sommes nécessaires.

82. Le conseil met à la disposition de l'Office les sommes nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

Sommes minimales.

Le conseil doit, par règlement, prescrire le montant minimal des sommes qui doivent être mises annuellement à la disposition de l'Office. Le trésorier de la ville doit inclure le montant ainsi prescrit dans le certificat qu'il prépare conformément à l'article 474 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19).

2000, c. 56, ann. I, a. 82.

Fonctions.

83. L'Office a pour fonctions :

1° de proposer des règles visant à encadrer la consultation publique faite par une instance de la ville responsable de cette consultation en vertu de toute disposition applicable afin d'assurer la mise en place de mécanismes de consultation crédibles, transparents et efficaces;

2° de tenir une consultation publique sur tout projet de règlement révisant le plan d'urbanisme de la ville;

2.1° de tenir une consultation publique sur tout projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme de la ville, à l'exception de ceux adoptés par un conseil d'arrondissement;

2.2° de tenir la consultation publique sur le projet de règlement édictant la politique de participation publique prévue à l'article 80.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), malgré l'article 80.4 de cette loi;

3° de tenir, sur tout projet désigné par le conseil ou le comité exécutif de la ville et à la demande de l'un ou de l'autre, des audiences publiques sur le territoire de la ville;

4° de tenir une consultation publique sur tout élément désigné à cette fin dans la politique de participation publique adoptée en vertu de l'article 80.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Dispositions non applicables.

Toutefois, ni le paragraphe 2° du premier alinéa, ni les articles 109.2 à 109.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) ne s'appliquent à un projet de règlement dont l'unique but est de modifier le plan d'urbanisme de la ville afin de permettre la réalisation d'un projet visé au paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 89.

Comptes.

L'Office rend compte au conseil de ses activités à la demande de celui-ci ou du comité exécutif et au moins une fois l'an. À cette occasion, il peut lui faire toute recommandation.

2000, c. 56, ann. I, a. 83; 2003, c. 19, a. 61; 2003, c. 28, a. 23; 2008, c. 19, a. 6.

(...)

SECTION II COMPÉTENCES PARTICULIÈRES DE LA VILLE

§ 1. – Généralités

88. Le plan d'urbanisme de la ville doit comprendre, en plus des éléments mentionnés à l'article 83 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), un document complémentaire établissant des règles et des critères dont doivent tenir compte, dans tout règlement visé à l'article 131, les conseils d'arrondissement et obligeant ces derniers à prévoir, dans un tel règlement, des dispositions au moins aussi contraignantes que celles établies dans le document.

Règles d'hamonisation.

Il peut comprendre, en outre des éléments mentionnés à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, relativement à tout ou partie du territoire de la ville, des règles visant à assurer l'harmonisation des règlements qui peuvent être adoptés par un conseil d'arrondissement en vertu de l'article 131 ou la cohérence du développement de la ville.

2000, c. 56, ann. I, a. 88; 2001, c. 25, a. 265.

Projets permis par règlement de la ville.

89. Le conseil de la ville peut, par règlement, permettre, malgré tout règlement adopté par un conseil d'arrondissement, la réalisation d'un projet relatif :

- 1°** à un équipement collectif ou institutionnel, tel un équipement culturel, un hôpital, un établissement public d'enseignement, un établissement d'enseignement de niveau collégial ou universitaire, un centre des congrès, un établissement de détention, un cimetière, un parc régional ou un jardin botanique;
- 2°** à de grandes infrastructures, tel un aéroport, un port, une gare, une cour ou une gare de triage ou un établissement d'assainissement, de filtration ou d'épuration des eaux;
- 3°** à un établissement résidentiel, commercial ou industriel situé dans le centre des affaires ou, s'il est situé hors du centre des affaires, dont la superficie de plancher est supérieure à 15 000 m²;
- 4°** à de l'habitation destinée à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement, notamment dans le cadre d'un programme

de logement social mis en œuvre en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8);

- 5°** à un bien culturel reconnu ou classé ou à un monument historique cité conformément à la Loi sur les biens culturels (chapitre B-4) ou dont le site envisagé est situé dans un arrondissement historique ou naturel ou dans un site du patrimoine au sens de cette loi.

Centre des affaires.

Aux fins du paragraphe 3° du premier alinéa, le centre des affaires comprend la partie du territoire de la ville délimité par la rue Saint-Urbain, depuis la rue Sherbrooke Ouest jusqu'à la rue Sainte-Catherine Ouest, par la rue Sainte-Catherine Ouest jusqu'à la rue Clark, par la rue Clark jusqu'au boulevard René-Lévesque Ouest, par le boulevard René-Lévesque Ouest jusqu'à la rue Saint-Urbain, par la rue Saint-Urbain jusqu'à la côte de la Place d'Armes, par la côte de la Place d'Armes jusqu'à la Place d'Armes, de la Place d'Armes jusqu'à la rue Notre-Dame Ouest, par la rue Notre-Dame Ouest jusqu'à la rue de la Montagne, par la rue de la Montagne jusqu'à la rue Saint-Antoine Ouest, par la rue Saint-Antoine Ouest jusqu'à la rue Lucien-Lallier, par la rue Lucien-Lallier jusqu'au boulevard René-Lévesque Ouest, par le boulevard René-Lévesque Ouest jusqu'à la rue de la Montagne, par la rue de la Montagne jusqu'aux terrains bordant le côté nord du boulevard René-Lévesque, des terrains bordant le côté nord du boulevard René-Lévesque jusqu'à la rue Drummond, de la rue Drummond jusqu'à la rue Sherbrooke Ouest et de la rue Sherbrooke Ouest jusqu'à la rue Saint-Urbain.

Règles d'urbanisme.

Un règlement visé au premier alinéa ne peut contenir que les règles d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet. Il a pour effet de modifier tout règlement en vigueur adopté par le conseil d'arrondissement, dans la mesure qu'il doit prévoir de manière précise et spécifique.

2000, c. 56, ann. I, a. 89; 2001, c. 25, a. 265; 2002, c. 77, a. 13; 2003, c. 19, a. 62.

Approbation référendaire.

89.1. Malgré le troisième alinéa de l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), un règlement adopté par le conseil de la ville en vertu de l'article 89 n'est pas susceptible d'approbation référendaire, sauf dans le cas d'un règlement permettant la réalisation d'un projet visé au paragraphe 5° du premier alinéa de cet article.

Consultation publique.

Le projet d'un règlement visé au premier alinéa de l'article 89 doit faire l'objet d'une consultation publique effectuée par l'Office de consultation publique de Montréal, qui doit à cette fin tenir des audiences publiques et rendre compte de cette consultation au moyen d'un rapport dans lequel il peut faire toute recommandation.

Interprétation.

La consultation publique visée au deuxième alinéa tient lieu de celle prévue aux articles 125 à 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Dans le cas d'un règlement susceptible d'approbation référendaire, le dépôt au conseil du rapport de l'Office de consultation publique tient lieu, pour l'application de l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de la tenue de l'assemblée publique visée à l'article 125 de cette loi.

Dispositions non applicables.

Pour l'application des articles 130 à 137 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme à un règlement permettant la réalisation d'un projet visé au paragraphe 5° du premier alinéa de l'article 89, lorsque ce projet est situé dans l'arrondissement historique du Vieux-Montréal, les dispositions suivantes s'appliquent :

- 1°** les demandes de participation à un référendum en fonction du second projet de règlement peuvent provenir de l'ensemble de l'arrondissement dans lequel le projet est envisagé, ou de l'ensemble des arrondissements touchés par le projet, le cas échéant;
- 2°** l'avis public prévu à l'article 132 est dispensé de la description et de la mention des zones ou secteurs de zone d'où peut provenir une demande;
- 3°** la demande prévue à l'article 133 est dispensée d'indiquer clairement la zone ou le secteur de zone d'où elle provient;
- 4°** malgré l'article 136.1 de cette loi, le règlement qui, le cas échéant, a été adopté en vertu de l'article 136 de cette loi doit être approuvé par les personnes habiles à voter de l'arrondissement touché par le projet, ou par celles de l'ensemble des arrondissements touchés par le projet, le cas échéant.

Dispositions non applicables.

Toutefois :

- 1°** le quatrième alinéa ne s'applique pas à un règlement ayant pour but de permettre la réalisation d'un projet, visée au paragraphe 5° du premier alinéa de l'article 89, projeté par le gouvernement ou par l'un de ses ministres, mandataires ou organismes;
- 2°** ni le deuxième alinéa, ni les articles 125 à 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ne s'appliquent au projet d'un règlement dont l'unique but est de permettre la réalisation d'un projet visé au paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 89.

2001, c. 25, a. 265; D. 1308-2001, a. 11; 2003, c. 19, a. 63; 2008, c. 18, a. 6.

- 89.1.1** Pour l'application des articles 89 et 89.1, lorsque la décision de réaliser un projet visé au premier alinéa de l'article 89 ou de permettre sa réalisation, sous réserve des règles d'urbanisme applicables, fait partie de l'exercice d'une compétence d'agglomération prévue par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (chapitre E-20.001), la mention d'un règlement adopté par un conseil d'arrondissement vise également un règlement adopté par le conseil d'une municipalité mentionnée à l'article 4 de cette loi.

L'adaptation prévue au premier alinéa s'applique en outre de toute autre qui découle de cette loi, notamment celles selon lesquelles la mention du conseil de la ville signifie le conseil d'agglomération et la mention du territoire de la ville signifie l'agglomération. Cette seconde adaptation s'applique particulièrement, dans le cas visé au premier alinéa, aux fins de la compétence de l'Office de consultation publique de Montréal qui est prévue au deuxième alinéa de l'article 89.1.

D. 1213-2005, a. 7

Annexe III

LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE L'OFFICE

L'Office s'est doté de mécanismes de consultation crédibles, transparents et efficaces aux termes desquels il rend compte, dans un rapport, des opinions exprimées par les citoyens présents aux audiences.

Conformément à ses obligations et responsabilités, l'Office chapeaute les commissions et gère ses activités. Le secrétariat général est responsable d'appuyer le travail des commissaires et d'effectuer l'administration générale de l'Office.

Les ressources matérielles

Les bureaux de l'Office sont situés au 1550, rue Metcalfe, 14^e étage. En plus des espaces pour son secrétariat, l'Office dispose de salles qui servent pour des réunions préparatoires aux consultations et aux audiences publiques.

Les ressources humaines

L'équipe de l'Office est constituée de commissaires, nommés par le conseil municipal, d'un personnel administratif et de collaborateurs externes, embauchés sur une base contractuelle. Ces derniers sont responsables de la préparation des consultations et du soutien aux commissaires dans leur travail.

Les commissaires

En septembre 2018, le conseil municipal a nommé Mme Dominique Ollivier à titre de présidente de l'Office pour un deuxième mandat de quatre ans. Sur recommandation de la présidence, un certain nombre de commissaires à temps partiel sont nommés par le conseil municipal pour tenir les consultations. Ces derniers ne peuvent être des employés de la Ville ou des élus municipaux.

Les commissaires ont la responsabilité de siéger aux consultations publiques et de rédiger les rapports pour le conseil municipal. Dans ces rapports, ils font toute recommandation qu'ils jugent appropriée.

La présidente

Dominique Ollivier

Les commissaires *ad hoc* en 2019

Maryse Alcindor, Priscilla Ananian, Claudia Atomei, Isabelle Beaulieu, Mounia Benalil, Bruno Bergeron, Bruno-Serge Boucher, Nicole Brodeur, Jean Burton, Jean Caouette, Éric Cardinal, Danielle Casara, Pierre-Constantin Charles, Lorène Cristini, Alain Duhamel, Habib El-Hage, Ariane Émond, Christian Giguère, Judy Gold, David Hanna, Jacques Internoscia, Stéphanie Jérémie, Danielle Landry, Hélène Laperrière, Marie Leahey, Gaétan Lebeau, Marie Claude Massicotte, Suzann Méthot, Martine Musau, Nadja Raphaël, Danielle Sauvage, Michel Séguin, Luba Serge, Francine Simard, Jean-François Thuot, Radouan Torkmani, Arlindo Vieira, Joshua Wolfe.

Les notes biographiques des commissaires se retrouvent en Annexe I de ce document.

Le personnel

Pour appuyer les commissaires dans la préparation et la tenue des consultations ainsi que dans la rédaction des rapports, l'Office a mis en place une structure administrative.

C'est ainsi que l'Office s'est donné un secrétariat général réduit, constitué d'un secrétaire général, M. Luc Doray, appuyé par une petite équipe d'employés. M. Doray est un fonctionnaire permanent de la Ville de Montréal qui a été affecté à l'OCPM par le comité exécutif à l'automne 2002. Des employés contractuels sont aussi embauchés au besoin. La Charte de la Ville de Montréal prévoit que les employés de l'Office ne sont pas des employés de la Ville, mais que le conseil de la ville peut affecter aux fonctions de l'Office tout employé qu'il désigne (article 80).

Les collaborateurs

L'Office peut s'appuyer sur un réseau fidèle de collaborateurs pour la réalisation de son mandat. En outre, pour assister les citoyens et les commissaires dans la compréhension des projets et de leurs enjeux, l'Office a pu compter sur le soutien et l'expérience des employés, des professionnels, des cadres, des élus des arrondissements et des services centraux.

De plus, un bon nombre de ressources externes ont mis à notre disposition leurs connaissances et leur expertise. Sans la collaboration de chacun, l'Office n'aurait pas réussi à diffuser l'information pertinente aux citoyens en vue d'obtenir leurs points de vue sur les projets présentés en consultation publique.

LES PRATIQUES DE L'OFFICE

L'OCPM a élaboré un *code de déontologie* pour encadrer la pratique des commissaires. En plus des dispositions générales, le code couvre la question de l'indépendance des commissaires et de leur devoir de réserve.

LE CODE DE DÉONTOLOGIE DES COMMISSAIRES

L'Office de consultation publique de Montréal a pour mandat de tenir des consultations publiques crédibles, transparentes et efficaces. Toute personne qui accepte d'agir comme commissaire de l'Office, que ce soit à temps plein, partiel ou *ad hoc*, doit agir dans l'intérêt public, avec équité, intégrité, dignité, honneur et impartialité. Elle s'engage, notamment à respecter le code de déontologie de l'Office.

Dispositions générales

1. Les commissaires servent le public de façon irréprochable et au meilleur de leur connaissance.
2. Les commissaires évitent toute activité incompatible avec l'exercice de leurs fonctions ou qui risque de nuire à l'image et à la crédibilité de l'Office et de ses commissaires.
3. Les commissaires avisent la présidence de l'Office de toute situation qui risquerait d'entacher sa crédibilité ou celle de l'Office.
4. Les commissaires font preuve de neutralité politique dans l'exercice de leurs fonctions.

5. Les commissaires n'utilisent pas indûment leur titre ou leur statut de commissaire.
6. Les commissaires respectent la loi ainsi que les règles de procédure, les politiques et les orientations générales de l'Office. Dans leurs décisions touchant la bonne marche d'un mandat, ils respectent le principe de la saine gestion des ressources humaines, financières et matérielles.

Indépendance

7. Les commissaires évitent tout conflit d'intérêts. Ils évitent aussi de se placer dans une situation qui pourrait évoluer vers un conflit d'intérêts ou les mettre en position de vulnérabilité.
8. Les commissaires doivent informer sans délai la présidence de l'Office de toute situation pouvant mettre en cause leur indépendance ou leur impartialité.
9. Les commissaires ne peuvent accorder, solliciter ou accepter, pour eux-mêmes ou pour une autre personne, une faveur ou un avantage indu. Ils ne peuvent se laisser influencer par la perspective d'un tel avantage ni utiliser à leur profit un bien municipal ou une information privilégiée obtenue en leur qualité de commissaire.

Devoir de réserve

10. Les commissaires font preuve de réserve autant dans l'expression publique de leurs opinions politiques qu'à l'égard d'un projet controversé.
11. Les commissaires ne commentent pas publiquement les rapports de l'Office. Les rapports peuvent être présentés ou expliqués par la présidence de l'Office.
12. Durant leur mandat, les commissaires s'abstiennent de prendre position publiquement sur tout projet faisant l'objet d'un mandat de l'Office.
13. Durant leur mandat, les commissaires s'abstiennent de commenter publiquement les décisions relatives aux projets qui ont fait l'objet d'un rapport de l'Office. Après l'expiration de leur mandat, ils s'abstiennent de commenter publiquement les décisions relatives aux projets ayant fait l'objet d'un examen par une commission sur laquelle ils ont siégé.

Consultation publique

14. Les commissaires n'ont aucun intérêt particulier dans le dossier qui leur est confié. Ils n'ont ni participé à l'élaboration du projet ni émis publiquement d'opinion à son sujet. Ils n'occupent aucune fonction de décideur dans un organisme participant à la consultation.
15. Les commissaires acquièrent une connaissance aussi complète que possible du dossier et s'assurent d'en terminer l'analyse dans les délais fixés.
16. Les commissaires évitent toute rencontre privée avec les responsables et les personnes-ressources liées au projet faisant l'objet d'une commission dont ils font partie.
17. En séance publique, les commissaires favorisent la participation pleine et entière des intéressés. Ils facilitent l'accès des citoyens à l'information, les aident à bien comprendre les projets et les incitent à exprimer leur opinion sans contrainte.
18. Les commissaires appliquent la procédure avec équité à l'égard de tous les participants. Ils agissent en tout temps de la façon la plus transparente possible.
19. Les commissaires font preuve de réserve, de courtoisie, de sérénité et de considération envers tous les participants d'une consultation publique, quelles que soient leurs opinions et sans discrimination. Ils suscitent le respect mutuel de toutes les personnes qui assistent ou qui participent aux travaux de la commission.
20. Pour leur analyse et pour l'avis destiné au rapport de la commission, les commissaires n'utilisent que la documentation accessible au public dans le cadre de la consultation publique et l'information communiquée en assemblée ou en audience, ou après celles-ci, dans la mesure prévue aux règles de procédure de l'Office. Ils peuvent aussi utiliser les connaissances courantes des disciplines abordées et la littérature existante dans les domaines pertinents.
21. Les commissaires respectent en tout temps le caractère confidentiel des délibérations de la commission. Ils respectent aussi la confidentialité du rapport de la commission jusqu'à ce qu'il soit rendu public.

LA MISE EN ŒUVRE D'UNE CONSULTATION PUBLIQUE

Lorsqu'un mandat de consultation est confié à l'Office, la présidence nomme une commission formée d'un seul ou plusieurs commissaires. Le secrétaire général, pour sa part, forme l'équipe qui appuiera les commissaires dans leur travail. L'Office s'assure ensuite qu'un dossier de documentation soit produit. Ce dossier est disponible aux bureaux de l'Office, sur son site Internet, de même qu'aux bureaux de dépôt établis selon la nature du dossier.

L'avis public

Pour les dossiers comprenant une modification à la réglementation d'urbanisme, l'Office, après avoir reçu le mandat de tenir une consultation publique et complété le dossier de documentation, publie un avis convoquant une assemblée publique dans un ou plusieurs journaux distribués sur le territoire de la Ville de Montréal. L'avis public mentionne, notamment :

- > l'objet de la consultation publique;
- > les date, heure et lieu de la ou des séances de consultation publique;
- > les endroits où la documentation est disponible;
- > les délais et modalités de dépôt d'un mémoire, le cas échéant.

Les communications

Selon le cas, des moyens de communication supplémentaires sont utilisés pour aviser la population. À ce chapitre, l'Office peut recourir aux journaux locaux et aux quotidiens. En plus, l'Office produit généralement des feuillets distribués de porte en porte dans le secteur touché par un projet ou peut déposer des affiches et des dépliants dans des lieux publics. De même, l'Office expédie, à l'aide de listes d'envoi constituées en fonction de la nature des dossiers qui font l'objet de consultations, de l'information aux personnes, groupes et organismes intéressés. En outre, l'Office utilise des médias sociaux tels Facebook pour faire connaître ses consultations.

Le dossier de documentation

Le dossier de documentation évolue suivant les documents déposés tout au long du processus de consultation. Les pièces originales du dossier sont conservées à l'Office. Après la publication du rapport de la commission, le dossier de documentation demeure accessible aux bureaux de l'OCPM et sur son site Internet.

Le dossier de documentation comprend habituellement :

- > tout document descriptif ou explicatif du projet comprenant une synthèse des études ayant servi à son élaboration. Le document présente la raison d'être du projet, les principes et les orientations qui ont servi à son élaboration, ses principales caractéristiques et, le cas échéant, les options soumises à la consultation publique;
- > le dossier décisionnel préparé par les différentes instances de la Ville;
- > la documentation relative à la justification du projet, à ses divers aspects et à ses impacts;
- > au besoin, les extraits pertinents du plan et de la réglementation d'urbanisme en vigueur;
- > les principaux plans, cartes de localisation, esquisses et simulations visuelles nécessaires à la compréhension du projet, si applicables.

Les rencontres préparatoires de la commission

La commission rencontre habituellement le promoteur ainsi que les représentants de l'arrondissement et des services municipaux qui feront la présentation du projet en assemblée publique. De telles rencontres préparatoires servent à s'assurer que les dossiers de documentation sont complets et que la présentation est bien soutenue par des outils audiovisuels. La commission s'assure que les commissaires ont une bonne compréhension du projet à l'étude et que tous les intervenants comprennent bien leurs rôles respectifs et le déroulement d'une séance publique. La commission veille à ce que chacun soit prêt à répondre à toutes les questions pertinentes, telles l'impact, les conséquences et les étapes ultérieures du projet. Les comptes rendus de ces rencontres préparatoires sont versés sur le site Internet de l'Office.

La tenue de la consultation publique

La consultation se déroule toujours en deux parties distinctes : la période de questions et l'expression des opinions.

La première partie permet aux participants, de même qu'à la commission, d'entendre la description du projet soumis à la consultation publique et la présentation du cadre réglementaire, en plus de poser des questions sur le projet. Durant cette première partie, ce sont les représentants du promoteur et des services municipaux qui présentent eux-mêmes les composantes du projet et répondent aux questions du public et des commissaires. Il peut arriver que des ateliers ou des séances thématiques visant à examiner un aspect particulier du projet sous étude soient organisés dans le cadre de la première partie.

La deuxième partie permet aux participants d'exprimer leurs préoccupations, leurs opinions et leurs commentaires sur le projet. Leur intervention peut se faire sous forme de mémoire écrit aussi bien que de commentaires oraux. Dans cette deuxième partie, les représentants du promoteur et des services municipaux n'interviennent plus, bien qu'ils puissent être présents dans la salle. À la fin de la deuxième partie, un représentant du promoteur ou de la Ville peut demander à exercer un droit de rectification afin d'apporter une correction ou une précision sur des données factuelles. Ces deux parties sont séparées par un délai intermédiaire variable d'environ 21 jours pour permettre aux participants de préparer leur mémoire ou leur énoncé d'opinion.

Toutes les séances d'une consultation sont publiques. Elles doivent être tenues dans un lieu approprié et accessible à la population. Les séances sont enregistrées et, généralement, les débats sont pris en notes sténographiques rendues publiques avec la documentation. De plus, les présentations lors de la séance d'information sont diffusées sur Internet permettant ainsi à des personnes qui n'ont pas pu se déplacer d'en prendre connaissance.

Selon la nature ou la complexité des dossiers faisant l'objet des consultations, d'autres formules peuvent être utilisées, telles des conférences, colloques, séminaires, journées portes ouvertes, consultation en ligne, questionnaires, plateforme interactive, etc.

L'analyse et le rapport de la commission

À la suite de la consultation publique, la commission prépare un rapport qui est déposé au comité exécutif et au conseil municipal. Les rapports de l'Office comprennent habituellement une description sommaire du projet à l'étude ainsi qu'un résumé des préoccupations des participants. La commission complète ensuite son analyse et fait ses recommandations. Ce rapport est rendu public au plus tard dans les quinze jours suivant son dépôt au maire et au président du comité exécutif.

LE DÉROULEMENT TYPIQUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION STANDARD

Le président ouvre l'assemblée et expose le mandat confié à l'Office de consultation publique. Il présente les personnes affectées à la commission, notamment le ou les autres commissaires, et invite les responsables et les personnes-ressources à se présenter.

Le président explique le fonctionnement de l'assemblée qui se déroulera en deux parties : la première est consacrée à la présentation du projet et aux questions des citoyens, et la seconde, à leurs commentaires et opinions. Les séances sont enregistrées et les enregistrements seront accessibles au public dans le dossier de documentation. De plus, les notes sténographiques des séances seront disponibles sous format écrit pour consultation ou en version électronique sur le site Internet de l'Office. Le président déclare qu'il ne permettra aucune forme de manifestation ni remarque désobligeante et ni propos diffamatoires, et ce, dans le but de favoriser des débats sereins.

À l'invitation du président, les responsables présentent le projet et expliquent le cadre règlementaire dans lequel il s'inscrit.

Le président annonce que les personnes désirant poser des questions doivent d'abord s'inscrire au registre et qu'elles peuvent maintenant le faire. Un participant peut intervenir plusieurs fois, mais il devra chaque fois se réinscrire.

Le président invite les personnes dans l'ordre d'inscription. Les questions sont adressées au président, qui les dirige au responsable ou aux personnes-ressources pouvant y répondre. Le président et les commissaires peuvent poser toute question susceptible d'éclairer le public sur l'objet de la consultation.

Le président s'assure que toute question obtienne réponse. Si la réponse ne peut être donnée au cours de la séance, elle devra être fournie par écrit dans les meilleurs délais et sera versée au dossier de documentation.

Le président met fin à la période de questions quand la liste des personnes inscrites est épuisée et qu'il n'y a pas d'information supplémentaire à obtenir.

Le président invite les citoyens à signifier au secrétariat de l'Office leur intention de présenter une opinion à la commission et les invite à la séance qui entendra les mémoires qui a lieu généralement trois semaines plus tard. Un participant ne peut intervenir qu'une fois pour présenter son opinion.

Le président invite les personnes dans l'ordre convenu au préalable entre les citoyens et le secrétariat de l'Office lors de leur inscription. Après chaque présentation, le président ou les commissaires peuvent poser des questions aux intervenants dans le but d'assurer une bonne compréhension des opinions exprimées.

À la fin de la séance, le président peut, selon les modalités qu'il établit, entendre un représentant du promoteur ou de la Ville qui souhaite rectifier des faits ou corriger des données objectives.

Une fois les opinions et commentaires entendus, le président déclare que l'assemblée publique est terminée.

Annexe IV

LISTE DES EMPLOYÉS ET COLLABORATEURS EN 2019



Employés

Brunelle-Amélie Bourque
Louis-Alexandre Cazal
Luc Doray
Elisabeth Doyon
Laurent Maurice Lafontant
Lizon Levesque
Élise Naud
Faustin Nsabimana
Anik Pouliot
Gilles Vézina

Collaborateurs

Sheba Akpokli
Eduardo Alvaro Toledo
Matthieu Bardin
Alain Benoit
Andréanne Bernier
Abdelmadjid Bourada
Laurent Canigiani
Hadrien Chénier-Marais
Reinaldo De Freitas
Joanne Gibbs
Pierre Goyer
Guy Grenier
Dylan Hervé
Marina Jolly
Ousmane Kouyaté
Marc-Olivier Lamothe
Marc-André Lapointe
Christelle Lollier-Théberge

Patrick Marais
Paul Marchand
Denise Mumporeze
Youla Pompilus-Touré
Olivier Rinfret
Gilles Rioux
Vincent Roy
Joseph Tchinda Kenfo
Marie-Odile Trépanier
Nicole Uwimana
Akos Verboczy
Henri Vézina
Stéphanie Wells
Mohamed-Ali Yanouri



OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

1550, rue Metcalfe
Bureau 1414
Montréal (Québec)
H3A 1X6
Téléphone : 514 872-3568
info@ocpm.qc.ca
ocpm.qc.ca